

# ADIMANTUS

## CONTRE ADIMANTUS, MANICHÉEN.

*Adimantus, s'appuyant sur certaines contradictions apparentes entre divers passages de l'Ancien et du Nouveau Testament, en concluait qu'ils n'avaient pu être dictés par un seul et même Dieu. Saint Augustin prouve que ces passages sont dans un parfait accord.*

[CHAPITRE PREMIER. LES PREMIÈRES PAROLES DE LA GENÈSE.](#)

[CHAPITRE II. LE REPOS DE DIEU.](#)

[CHAPITRE III. LE SOMMEIL D'ADAM.](#)

[CHAPITRE IV. LA MALÉDICTION DE CAÏN.](#)

[CHAPITRE V. L'HOMME CRÉÉ A L'IMAGE DE DIEU.](#)

[CHAPITRE VI. HONNEUR DU AUX PARENTS.](#)

[CHAPITRE VII. DIEU SE VENGEANT DU PÉCHÉ DES PARENTS.](#)

[CHAPITRE VIII. OEIL POUR OEIL, DENT POUR DENT.](#)

[CHAPITRE IX. DIEU PARLE ET APPARAÏT AUX HOMMES.](#)

[CHAPITRE X. LA CONSTRUCTION DU TABERNACLE.](#)

[CHAPITRE XI. DIEU SE VENGE DE L'IDOLATRIE.](#)

[CHAPITRE XII. DE LA MANDUCATION DU SANG.](#)

[CHAPITRE XIII. DU CULTE DES IDOLES.](#)

[CHAPITRE XIV. DE LA GOURMANDISE.](#)

[CHAPITRE XV. DES VIANDES IMPURES.](#)

[CHAPITRE XVI. OBSERVATION DU SABBAT.](#)

[CHAPITRE XVII. DE L'AMOUR DES ENNEMIS.](#)

[CHAPITRE XVIII. DES BÉNÉDICTIONS TEMPORELLES.](#)

[CHAPITRE XIX. LES RICHESSES ET LA PAUVRETÉ.](#)

[CHAPITRE XX. RÉCOMPENSES TEMPORELLES.](#)

[CHAPITRE XXI. MAUDIT SOIT LE CRUCIFIÉ !](#)

[CHAPITRE XXII. UN PROFANATEUR DU SABBAT CRUELLEMENT PUNI.](#)

[CHAPITRE XXIII. BÉNÉDICTIONS PROMISES A LA FAMILLE.](#)

[CHAPITRE XXIV. LA FOURMI PROPOSÉE COMME MODÈLE A L'HOMME.](#)

[CHAPITRE XXV. DE LA FÉCONDITÉ SPIRITUELLE.](#)

[CHAPITRE XXVI. SI DIEU EST AUTEUR DU MAL.](#)

[CHAPITRE XXVII. CONTINUATION DU MÊME SUJET.](#)

[CHAPITRE XXVIII. DIEU PEUT-IL ÊTRE VU EN LUI-MÊME.](#)

[Haut du document](#)

---

**CHAPITRE PREMIER. LES PREMIÈRES PAROLES DE LA GENÈSE.**

« Au commencement Dieu créa le ciel et la terre », jusqu'à ces mots: « Et du soir et du matin se fit le premier jour (1) ». Dans leur folle extravagance les Manichéens ne craignent pas de mettre en contradiction ce chapitre de la Loi avec l'Évangile; ils soutiennent que dans la Genèse il est écrit que Dieu créa par lui-même le ciel, la terre et la lumière, tandis que dans l'Évangile il est dit que le monde a été créé par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Et le monde a été créé par lui, et le monde ne l'a pas connu (2) ». Je leur oppose une triple réfutation. Premièrement, dans ces paroles « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre », le chrétien reconnaît la Trinité elle-même, non-seulement le Père, mais aussi le Fils et le Saint-Esprit. En effet, nous ne croyons pas trois Dieux, mais un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, tout en proclamant que le Père est véritablement Père, que le Fils est véritablement Fils, que le Saint-Esprit est véritablement Saint-Esprit. Il serait trop long de discuter- ici- cette unité imposante de la Trinité. Secondement ces mots : « Dieu dit : Que cela soit, et cela fut », nous prouvent clairement que c'est par le Verbe que tout a été fait. Or, le Verbe c'est le Fils du Père. Comment dès lors voir une contradiction entre cette parole de la Genèse : « Et Dieu dit : Que cela soit, et cela fut », et cette autre parole de l'Évangile : « Le monde a été fait par lui », c'est-à-dire par Notre-Seigneur. Jésus-Christ n'est-il pas en effet le Verbe du Père, par qui tout a été fait? Troisièmement enfin, si parce

1. Gen. I, 1,15. — 2. Jean, I, 10.

que la Genèse ne dit pas que c'est par le Fils que Dieu a tout fait, on veut en conclure que le Fils est resté étranger à la création; il faut donc aussi conclure de l'Évangile que ce n'est pas par le Fils que Dieu nourrit les oiseaux, et donne au loup son vêtement (1), et accomplit une foule d'autres oeuvres semblables, que Notre-Seigneur attribue à son Père sans ajouter qu'il les réalise par son Fils? Les Manichéens vont plus loin encore. Citant ce passage de l'Apôtre relatif à Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Il est le premier-né de toute créature : et tout a été fait par lui au ciel et sur la terre, les choses visibles et invisibles (2)», ils soutiennent qu'il est en contradiction avec le chapitre de la Genèse, où il est dit, sans aucune mention du Fils, que Dieu créa le monde. Se peut-il une erreur plus profonde ? Comment alors ne pas voir que l'Apôtre se met en contradiction avec lui-même, quand il dit, dans un autre endroit, en parlant de Jésus-Christ seul: « De qui tout procède, par qui tout a été « fait, en qui tout existe (3)?» Et cependant il ne nomme pas le Fils. Mais quoique son nom ne s'y trouve, pas, n'y est-il pas suffisamment désigné? Il en est de même pour le passage de la Genèse. Il n'y a donc pas plus de contradiction entre la Genèse et l'Évangile, qu'il n'y en a entre ces deux passages de l'Apôtre.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE II. LE REPOS DE DIEU.**

1. Nous lisons : « Dieu accomplit le sixième jour toutes les oeuvres qu'il avait faites, et il se reposa le septième jour après avoir achevé tous ses ouvrages (4)». Ce passage est également

1. Matt. VI, 26-30. — 2. Col. I, 15, 16. — 3. Rom. XI, 36. — 4. Gen. II, 2.

attaqué par les Manichéens. Dire avec la Genèse que le septième jour Dieu se reposa après toutes les oeuvres qu'il avait faites, c'est évidemment contredire ce mot de l'Évangile : « Mon Père agit jusque maintenant (1) ». Une telle assertion est une pure calomnie. En effet, dans l'Évangile, le Seigneur réfute l'erreur des Juifs qui croyaient que Dieu se repose tellement depuis le septième jour, qu'il est dans une inactivité absolue. Mais ce repos n'est autre chose que la cessation de l'action créatrice, sans que l'on puisse en conclure aucunement que Dieu ait abandonné l'administration du monde. Il n'est pas dit que Dieu se reposa de ses oeuvres de manière à ne plus faire quoi que ce fût; mais seulement : « Dieu se reposa de toutes les oeuvres qu'il avait créées ». L'action de Dieu n'a plus pour objet la création, puisque la création est terminée, mais le gouvernement et la conservation de l'univers; et telle est l'action continuelle dont Jésus-Christ nous atteste l'existence. Du reste, ce repos ne peut être considéré comme une pause après un travail; Dieu cesse de créer la nature des choses, mais en exerçant sur elle un travail incessant de gouvernement et de conservation.

2. C'était donc dénaturer les observances du sabbat, de penser avec les Juifs que l'on devait suspendre même le travail que nécessitent la santé et la conservation de l'homme. Voilà pourquoi dans d'autres circonstances encore le Seigneur leur reproche ces exagérations, soit par la parabole du boeuf qui tombe dans un puits, soit par la parabole de l'âne que l'on délie pour le conduire se désaltérer au torrent (2). Le sabbat n'a pas été détruit par les chrétiens, seulement il ne fut plus observé charnellement; les saints l'interprétant spirituellement y ont vu l'image du repos auquel le Sauveur nous convie par ces paroles : « Venez à moi, vous qui travaillez et je vous rendrai la force. Prenez mon joug et apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur; et vous trouverez le repos de vos âmes. Car mon joug est doux et mon fardeau est léger (3) ». C'est ce sabbat ou ce repos que la sainte Écriture symbolisait, et que les Juifs ne comprenaient pas; ils n'en avaient que l'ombre, tandis que le corps, c'est-à-dire la vérité devait nous en être révélée. De même donc que ce repos de Dieu nous est mentionné

1. Jean, V, 17. — 2. Luc, XIV, 5, XIII, 15. — 3. Matt. XI, 28-30.

aussitôt après la création du monde, de même ce repos, qui nous est promis, ne nous sera accordé qu'après les travaux de cette vie, si ces travaux sont justes; nous n'en jouirons qu'au septième jour, c'est-à-dire dans la dernière partie du siècle. Mais il serait trop long de développer cette pensée. Concluons seulement que loin de contredire l'Ancien Testament, le Seigneur nous place uniquement dans la nécessité de le comprendre; il ne détruit pas le sabbat au point d'anéantir la figure qui y était renfermée, il nous révèle plutôt le mystère qui y était caché.

[Haut du document](#)

---

### **CHAPITRE III. LE SOMMEIL D'ADAM.**

1. Nous lisons dans la Genèse : « Dieu dit aussi : Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une aide. Et Dieu envoya à Adam un profond sommeil, et lorsqu'il fut endormi, il tira une de ses côtes, dont il forma Eve qu'il présenta à Adam, et Dieu dit : L'homme abandonnera son père et sa mère et s'attachera à sa femme (1) ». Les Manichéens prétendent que ce passage est en contradiction avec le Nouveau Testament, où nous lisons que Dieu forma la femme et l'unit au premier homme; ensuite l'Évangile met sur les lèvres de Notre-Seigneur les paroles suivantes : « Celui qui quittera sa maison, ou son épouse, ou ses

parents, ou ses frères, ou ses enfants, pour le royaume de Dieu, recevra au centuple dès cette vie, et après la mort il possédera la vie éternelle (2)». Cette attaque m'étonnerait de la part des Manichéens, mais je ne dois plus m'étonner de rien depuis qu'il a été dit : « Leur méchanceté les a aveuglés ». Du reste, combien de fois le Nouveau Testament ne formule-t-il pas la nécessité d'aimer son épouse? Au lieu de dire que l'Ancien Testament est en contradiction avec cette maxime du Sauveur, qui conseille d'abandonner sa femme pour le royaume des cieux, il serait plus facile de dire que le Nouveau Testament est en contradiction avec lui-même. Et en cela quel crime peut-il y avoir? Avant d'accuser témérairement, il serait beaucoup mieux d'exercer son intelligence et de chercher à comprendre ce qui, pour des ignorants, paraît une contradiction.

1. Gen. II, 18-24. — 2. Matt. XIX, 29 ; Marc, X, 29-30 ; Luc, XVIII, 29-30.

84

2. Les Juifs demandaient au Seigneur si, moyennant un écrit de répudiation, il était permis de renvoyer sa femme. Jésus leur répondit : « N'avez-vous pas lu que Celui qui a créé l'homme les a faits homme et femme; et il a dit : En conséquence l'homme abandonnera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair? Ils ne sont donc plus deux, mais une seule chair. Donc ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Ils lui dirent : « Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner un écrit de répudiation et de renvoyer sa femme? Jésus leur dit: C'est à raison de la dureté de votre coeur que Moïse vous a permis de renvoyer vos épouses ; mais il n'en était pas ainsi au commencement. Je vous dis: Quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause de fornication, la rend adultère ; et s'il en épouse une autre, il commet l'adultère (1) ». Se pourrait-il une confirmation plus formelle de l'Ancien Testament, en réponse à l'ignorance des Juifs ? En même temps le Sauveur justifie Moïse, en déclarant que c'est uniquement à cause de la dureté de leur coeur qu'il leur permit le divorce. Prétendra-t-on mettre l'Évangile en contradiction avec lui-même ? Peut-être les Manichéens vont-ils alléguer que ce chapitre n'est qu'une addition faite par ceux qui ont interpolé les saintes Écritures ; c'est là en effet la dernière ressource qu'ils emploient d'ordinaire quand ils ne savent plus que répondre. Mais alors pourquoi n'en dirait-on pas autant du passage qu'ils citent en le mettant sur les lèvres du Seigneur: « Quiconque abandonnera sa maison, ou son épouse, ou ses parents, ou ses enfants pour le royaume des cieux », etc... ? L'erreur les aveugle tellement, qu'ils ne comprennent pas que les moyens qu'ils emploient pour se justifier ne tendent à rien moins qu'à renverser tout l'édifice de la foi chrétienne. Or, la foi et l'enseignement de l'Église catholique nous affirment que ces deux passages sont la vérité même, qu'ils ont été révélés par Dieu et qu'ils n'impliquent aucune contradiction; car c'est Dieu qui forme l'union de l'homme et de la femme, comme c'est lui qui autorise de quitter sa femme pour conquérir le royaume des cieux. Parce que Jésus-Christ a ressuscité les morts et leur a donné la vie, est-ce que la vie

1. Matt. XIX, 3-9.

elle-même ne doit plus être abandonnée pour le royaume des cieux ? Oui, sans doute, c'est Dieu qui unit la femme à son mari, et cependant, si besoin est, la femme doit être quittée pour le royaume des cieux. Ce besoin n'existe pas toujours, car l'Apôtre a dit: « Si un chrétien a une épouse infidèle et que celle-ci consente à habiter avec lui, qu'il ne la renvoie pas (1) ». Cela signifie que si elle ne consent pas à habiter avec lui, c'est-à-dire si elle a en horreur la foi chrétienne, si elle ne peut le supporter parce qu'il est chrétien, il doit la quitter pour le royaume des cieux; c'est encore la décision du même Apôtre « Si la partie infidèle s'éloigne, qu'on la laisse, car l'épouse ou l'époux chrétiens ne sont pas condamnés à la servitude en ce point ». Si donc quelqu'un renonce au royaume des cieux plutôt que de renvoyer une femme qui ne peut tolérer un mari chrétien, le Seigneur le désapprouve; de même si, au moyen du libelle de répudiation, un homme répudie sa femme sans aucune cause de fornication, ou sans



se proposer le royaume des cieux, Dieu le condamne. Il n'y a donc aucune contradiction entre ces deux chapitres évangéliques, ni entre l'Évangile et l'Ancien Testament. Partout, en effet, nous voyons que la femme est unie à son mari, dans le but que tous deux méritent la possession du royaume des cieux; d'un autre côté et par la même raison, il est ordonné de renvoyer la femme, si elle est pour son mari un obstacle à posséder le royaume des cieux.

3. De là cet avertissement donné par l'Apôtre aux deux époux : « Aimez vos épouses, comme Jésus-Christ a aimé son Eglise, car il s'est livré à la mort pour elle. Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur » ; car l'Église est soumise à Jésus-Christ. Cette pensée n'est-elle pas celle qui est exprimée dans l'Ancien Testament, et dont ces malheureux se raillent témérairement: «Voilà pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse, et ils seront deux dans une seule chair? » C'est de ce mystère que parle l'Apôtre en ces termes : « Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et en son Église ». Il ajoute : « Cependant, que chaque mari aime sa femme comme lui-même; et que la femme craigne respectueusement son mari (2) ». Ailleurs il attribue

1. I Cor. VII, 12. — 2. Ephes. V, 25, 22, 31-33.

85

clairement à Dieu créateur et providence, la nature et l'union des deux sexes: « Cependant, que la femme ne soit point sans son mari, ni le mari sans sa femme, dans le Seigneur. Car comme la femme procède de l'homme, de même l'homme vient de la femme : mais tout vient de Dieu (1) ». Pour peu que les Manichéens étudient ces textes, ils cesseront de vouloir en imposer aux ignorants par des rapprochements trompeurs de textes qu'ils mettent fallacieusement en contradiction les uns avec les autres; ils comprendront enfin que tout, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, a été inspiré et dicté par le souffle unique du Saint-Esprit.

4. Dans l'Ancien Testament le prophète Isaïe déroule les plus belles promesses en faveur de la virginité; dans le Nouveau Testament, le Seigneur la comble de semblables éloges quand, parlant de la virginité volontaire, embrassée pour le royaume des cieux, le Seigneur ajoute : « Que celui qui peut comprendre, comprenne (2) ». Voici les paroles d'Isaïe « Le Seigneur dit aux eunuques qui observent mes commandements, qui accomplissent ma volonté et qui sont dignes de mon alliance : Je leur réserverai dans ma demeure et dans mon palais une place distinguée, plus belle que celle des enfants et des filles; je leur donnerai un nom éternel qui ne se ternira jamais (3) ». Sans doute Dieu, dans ses décrets éternels sur la distribution des temps, avait condamné le peuple de l'Ancien Testament à marcher dans les ombres et les figures en attendant la venue du Sauveur; cependant les enseignements et les prophéties de l'Ancien Testament étaient assez clairs et assez complets pour qu'on puisse affirmer que l'on trouve dans ce Testament au moins le germe de toute la doctrine apostolique avec ses promesses et ses préceptes divins les plus relevés et les plus sublimes. Disons seulement que les saintes Ecritures demandent, non pas des accusateurs téméraires et orgueilleux, mais des lecteurs intelligents et pieux.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE IV. LA MALÉDICTION DE CAÏN.**

Nous lisons dans la Genèse : « Le Seigneur dit à Caïn : Qu'avez-vous fait? La voix du

1. I Cor. XI, 11, 12. — 2. Matt. XIX, 12. — 3. Isaïe, LVI, 4, 5.

sang de votre frère crie de la terre jusqu'à moi. Vous serez maintenant maudit sur la terre qui a reçu le sang de votre frère lorsque votre main l'a répandu. Il vous faudra cultiver la terre et elle ne vous donnera que des fruits stériles (1) ». Ce chapitre, qui nous annonce que Caïn, maudit de Dieu, sera puni par la stérilité de la terre, n'échappe pas aux calomnies des Manichéens. En essayant de le mettre en contradiction avec l'Evangile, ils me paraissent voir dans leurs auditeurs ou leurs lecteurs plutôt des animaux aveugles que des hommes; ils abusent cruellement de l'ignorance profonde et du déplorable aveuglement de leurs adeptes. En effet, à ce passage de la Genèse ils opposent ces lignes de l'Evangile, où le Sauveur parlant à ses disciples leur dit : « Ne vous inquiétez pas du lendemain; car ce lendemain se suffira à lui-même. Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment point, ils ne moissonnent point, ils n'entassent rien dans des greniers (2) ». Est-ce que nous allons comparer Caïn fratricide aux disciples de Jésus-Christ? parce que ce meurtrier a mérité que la terre lui fût stérile, faut-il conclure que la même stérilité devait frapper ceux qui, en suivant Notre-Seigneur Jésus-Christ, se préparaient à la prédication de l'Evangile? Ces deux chapitres, l'un de la Genèse, l'autre de l'Evangile, loin d'être en contradiction, ont entre eux la corrélation la plus parfaite. Qu'un frère, meurtrier de son frère, voie ses travaux sur la terre frappés de la stérilité la plus complète, quoi de plus juste? mais que des hommes qui, par le ministère de la parole, travaillaient à la délivrance de leurs frères, n'aient pas à s'occuper du lendemain, que la terre pour eux féconde leur prodigue ses dons, quoi de plus naturel? Si les Manichéens sont saisis d'horreur parce que la terre devient stérile pour un criminel maudit de Dieu ; pourquoi, dans le Nouveau Testament, ne pas avoir en horreur la malédiction lancée par Notre-Seigneur contre le figuier stérile (3), sans que son maître fût coupable de cette stérilité ? S'ils entendent avec bonheur Jésus invitant ses disciples à ne pas se tourmenter du lendemain, parce que Dieu prendra soin de leur nourriture, pourquoi ne pas se réjouir également de cette sentence prophétique : « Jetez en Dieu toute votre sollicitude et il vous

1. Gen. IV, 10, 12. — 2. Matt. VI, 34, 26. — 3. Matt. XXI, 19.

86

nourrira (1) ? » Comment donc ces malheureux ne comprennent-ils pas que les oracles divins qu'ils abhorrent dans l'Ancien Testament, sont si réellement la vérité même que nous les rencontrons dans le Nouveau Testament? Ce que celui-ci loue et enseigne, l'autre le prêche également: il est donc évident pour tout homme sensé que les deux Testaments présentent entre eux l'accord le plus parfait.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE V. L'HOMME CRÉÉ A L'IMAGE DE DIEU.**

1. Nous lisons dans le Genèse: « Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (2) ». Dans ce passage, où il est dit que l'homme fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, les Manichéens trouvent une contradiction avec ces paroles de l'Evangile, adressées par le Sauveur aux Juifs : « Vous êtes les enfants du démon et vous voulez accomplir les désirs de votre père : il fut homicide dès le commencement et ne

persévéra pas dans la vérité, parce que la vérité n'est pas en lui (3)». Ailleurs, les Juifs sont appelés race de serpents et de vipères (4). Nos hérétiques ne veulent pas comprendre que les paroles de la Genèse s'appliquent à l'homme avant son péché, et qu'alors il fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu; tandis que ce mot de l'Evangile : «Vous êtes les enfants du démon », s'applique aux pécheurs et aux infidèles. En effet, les saintes Ecritures prennent ce nom de fils dans trois acceptions différentes : d'abord à raison de la nature; c'est ainsi que l'on dit d'Isaac qu'il est le fils d'Abraham, ainsi que les Juifs qui descendaient de la même origine: ensuite, à raison de la doctrine, en sorte que le maître devient le père de celui qu'il enseigne ; c'est en ce sens que l'Apôtre appelle ses enfants ceux qui ont reçu de lui l'Evangile: enfin à raison de l'imitation, c'est ainsi que l'Apôtre dit de nous que nous sommes les enfants d'Abraham, parce que nous imitons sa foi (5). Or, les Juifs rebelles et pécheurs méritent à un double titre la dénomination d'enfants du démon ; d'abord parce qu'ils ont appris de lui l'erreur et l'impiété, car c'est du démon que l'Apôtre dit : « Il agit maintenant dans les enfants de l'impiété (6) » ; ensuite, parce qu'ils l'imitent, et c'est ce qui est

1. Ps. LIV, 23. — 2. Gen. I, 26. — 3. Jean, VIII, 41. — 4. Matt. III, 7, XXIII, 33. — 5. II Cor. IV, 14, 15. — 6. Gal. III, 7. — 7. Ephes. II, 2.

spécialement désigné par ces mots: « Il n'a pas persévéré dans la vérité » ; de leur côté, les Juifs n'ont pas persévéré dans la vérité de la loi qui leur avait été donnée, c'est le Seigneur lui-même qui nous l'atteste: « Si vous croyiez à Moïse vous me croiriez aussi, car il a écrit de moi (1)». Enfin, ce sont aussi leurs péchés qui leur ont attiré la dénomination de race de serpents et de vipères.

2. Ce n'est pas la Genèse seule, mais aussi l'Apôtre, qui proclame que l'homme a été fait à l'image de Dieu: « L'homme, dit-il, ne doit point se voiler la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu; la femme est la gloire de l'homme (2) ». Et afin que nous comprenions clairement que ce n'est pas en raison de l'ancienne corruption du péché, mais à raison de sa conformation spirituelle, que l'homme a été créé à l'image de Dieu, le même Apôtre nous avertit de dépouiller l'habitude du péché, c'est-à-dire le vieil homme, pour revêtir la vie nouvelle de Jésus-Christ, qu'il appelle l'homme nouveau. Il donne à ce changement le nom de rénovation, afin de nous faire mieux comprendre que cette vie surnaturelle avait été perdue précédemment. Voici ses paroles: « Dépouillant le vieil homme avec ses actes, revêtez l'homme nouveau, qui est renouvelé en vous, pour vous amener à la connaissance de Dieu, qui a créé l'homme à son image (3)». Les véritables enfants de Dieu, ce sont donc les hommes qui ont été renouvelés à son image, et lui sont devenus semblables, jusqu'à aimer leurs ennemis; car le Seigneur nous ordonne d'aimer nos ennemis, si nous voulons ressembler à notre Père, qui est au ciel (4). Or, Dieu lui-même, dans l'Ecriture, nous enseigne que nous avons reçu ce pouvoir: « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu (5)». Quant aux enfants du démon, ce sont les hommes qui imitent son orgueil impie, perdent les clartés et la splendeur de la sagesse et ne croient pas à la vérité; c'est à eux que le Seigneur adresse ce reproche: « Vous êtes les enfants du démon », etc. Le prophète fait écho à cet oracle évangélique: « J'ai dit: Vous êtes des dieux et les enfants du Très-Haut; quant à vous, vous mourrez comme de simples hommes, vous tomberez comme l'un des princes (6) ».

1. Jean, V, 46. — 2. I Cor. XI, 7. — 3. Coloss. III, 9, 10. — 4. Matt. V, 44, 45. — 5. Jean, I, 12. — 6. Ps. LXXXI, 6, 7.

[Haut du document](#)

## **CHAPITRE VI. HONNEUR DU AUX PARENTS.**

Nous lisons dans l'Exode: « Honore ton père et ta mère (1) ». A ce passage relatif au respect dû aux parents, les Manichéens opposent les paroles suivantes, adressées par le Sauveur à un homme qui lui demandait d'aller d'abord ensevelir son père: « Laissez les morts ensevelir leurs morts; quant à vous, venez et annoncez le royaume de Dieu (2) ». Il faut supposer ici ce qui a été dit plus haut, quand il s'agissait de se séparer d'une épouse. De même donc que cette séparation ne doit se faire que pour le royaume de Dieu, c'est aussi à cause de la prédication du royaume de Dieu, que nous devons honorer nos parents et que nous ne leur manquons pas de respect en les quittant. Si cette maxime de l'Evangile était en contradiction avec l'Ancien Testament, cette contradiction s'appliquerait aussi à l'Apôtre saint Paul, qui ordonne aux enfants d'honorer leurs parents, et aux parents d'aimer leurs enfants (3). Le Seigneur serait également en contradiction avec lui-même, une telle supposition serait un crime car, dans une circonstance, s'adressant à celui qui lui demandait ce qu'il faut faire pour entrer dans la vie éternelle, il lui répondit: « Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandements », et parmi ces commandements, il rappelle celui-ci : « Honorez votre père et votre mère ». C'est en accomplissant ces commandements, que l'on développe en soi l'amour de Dieu, et c'est dans l'amour que réside toute la perfection. En effet, l'amour du prochain n'est qu'un degré de la charité envers Dieu. Voilà pourquoi, quand ce jeune homme eut répondu qu'il avait observé tous les commandements, le Sauveur ajouta qu'il ne lui manquait plus qu'une chose pour être parfait, vendre tout ce qu'il avait, en donner le prix aux pauvres et marcher à sa suite (4). Il suit de là que le respect des parents doit être observé dans le degré qui lui est propre; cependant si les parents deviennent un obstacle à l'acquisition de l'amour divin, il est hors de doute qu'on doit s'en séparer. L'Ancien Testament porte : « Celui qui dit à son père ou à sa mère : « Je ne vous connais pas, ou celui qui ne reconnaît pas ses enfants, prouve qu'il connaît

1. Ex. XX, 12. — 2. Luc, IX, 59, 60. — 3. Ephes. VI, 2-4; Colos. III, 20, 21. — 4. Matt. XIX, 17-21.

vosre alliance (1) ». Si donc le Nouveau Testament commande l'amour pour les parents, et si l'Ancien ordonne de les abandonner dans certaines circonstances, il est clair qu'un parfait accord règne entre ces deux dépôts de la révélation.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE VII. DIEU SE VENGEANT DU PÉCHÉ DES PARENTS.**

1. Nous lisons dans l'Exode: « Je suis le Dieu zélé, faisant retomber sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération, les péchés des parents qui m'ont haï (2) ». Les Manichéens prétendent que le contraire est proclamé dans l'Evangile par le Sauveur lui-même : « Soyez bons comme votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les justes et sur les pécheurs (3) » ; et ailleurs: « Non-seulement vous pardonnerez sept fois à votre frère coupable, mais jusqu'à septante-sept fois (4) ». Cependant quand je demande à ces hérétiques si Dieu ne punit pas ses ennemis, ils se sentent troublés. Car ils enseignent eux-mêmes que Dieu prépare une prison éternelle à la nation des ténèbres, nation qu'ils disent être l'ennemie



de Dieu. Bien plus, ils n'hésitent pas à avouer que Dieu punira même ses membres et les confondra avec cette nation des ténèbres. Mais se trouvent-ils en face des chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament, Pour mieux tromper les simples, et afin de mettre en contradiction ces chapitres, ils s'adjugent aussitôt une bonté excessive. Qu'ils nous apprennent donc quels sont ceux à qui le Seigneur dira un jour: «Allez au feu éternel, qui a été préparé pour le démon et ses anges (5)», eux qui soutiennent qu'il pardonne à tous et qu'il ne réproue personne ! Concluons donc que ce n'est que justice de la part de Dieu de faire retomber les péchés des parents sur les enfants qui le haïssent. Ces derniers mots nous font comprendre que les enfants seront punis pour les péchés mêmes de leurs parents, s'ils les imitent dans leur vie criminelle. Ce châtement n'est pas de la cruauté, mais simplement de la justice, puisqu'ils ne sont punis que pour leur iniquité même, suivant cette parole du Prophète : « Le Saint-Esprit, qui enseigne toute science, fuit le déguisement, il se

1. Deut. XXXIII, 9. — 2. Exod. XX, 5. — 3. Matt. V, 45. — 4. Matt. XVIII, 22. — 5. Id. XXV, 41.

88

tire des pensées qui sont sans intelligence, et si l'iniquité survient, il se retire (1) » ; en d'autres termes: l'homme sera puni par l'iniquité même dont il se rendra coupable, quand l'Esprit-Saint se sera retiré de lui. Et dans un autre passage: « Ils ont ces pensées et ils se « sont égarés, parce que leur propre malice les a aveuglés (2) ». Et encore: « Chacun est enchaîné dans les liens de ses propres péchés (3) ». Ces passages de l'Ancien Testament sont confirmés par celui-ci de l'Apôtre : « Dieu les a abandonnés aux concupiscences de leur coeur (4) ». Cet accord des deux Testaments prouve que Dieu n'est pas cruel et que c'est sévir contre soi-même que de se livrer au péché.

2. Quand Dieu annonce qu'il poursuivra sa vengeance jusque sur la troisième ou la quatrième génération, il indique uniquement que depuis Abraham, le père du peuple juif, il s'est écoulé quatre âges successifs, que saint Matthieu distingue parfaitement (5). Le premier, depuis Abraham, s'étend jusqu'à David; le second, depuis David jusqu'à la captivité de Babylone; le troisième, depuis la captivité de Babylone jusqu'à la venue de Jésus-Christ; enfin le quatrième embrasse toute la suite des siècles jusqu'à la fin du monde; cet âge embrasse pour ainsi dire la vieillesse du monde et sera le plus long de tous. Ces âges sont désignés par le mot générations, quoique chaque âge renferme plusieurs générations. Le troisième commence à la captivité de Babylone et va jusqu'à la venue du Sauveur; pendant le quatrième, c'est-à-dire depuis l'arrivée du Messie, la nation juive a été arrachée de son propre sol, et voilà ce qui nous explique comment il est dit que Dieu poursuit sa vengeance contre les péchés des parents jusqu'à la troisième et la quatrième génération des enfants, et en cela, il n'y a que justice, puisque ces enfants, plutôt que de marcher dans la justice, ont préféré suivre la voie criminelle tracée par leurs parents. D'un autre côté, le prophète Ezéchiel nous montre clairement que les péchés du père ne sont aucunement attribués à l'enfant (6).

3. Quant à cette maxime de l'Évangile « Soyez bons comme votre Père céleste, qui fait lever son soleil sur les justes et les pécheurs », elle n'est nullement en contradiction avec

1. Sag. I, 5. — 2. Id. II, 21. — 3. Prov. V, 22. — 4. Rom. I, 24. — 5. Matt. I, 17. — 6. Ezech. XVIII, 14, 17.

l'Ancien Testament. Nous devons y voir une pressante invitation de Dieu à nous livrer à la pénitence, suivant cette parole de l'Apôtre « Ignorez-vous que la patience de Dieu vous invite à la pénitence ? » Toutefois gardons-nous d'en conclure que Dieu s'abstiendra de punir ceux qui, toujours selon le même apôtre, « s'amassent un trésor de colère pour le jour de la vengeance et de la révélation du juste jugement de Dieu, qui rendrait chacun selon ses oeuvres (1) ». Cette patience et cette bonté de Dieu, le Prophète les proclame en ces termes : « Vous les épargnez tous, parce que tout vient de vous et que vous aimez les âmes (2) ». Et combien

d'autres circonstances dans lesquelles les deux Testaments célèbrent à l'envi la miséricorde et la justice de Dieu !

4. Ce qui les trouble, serait-ce ce mot : « Je suis jaloux? » Qu'ils se troublent donc aussi de ces paroles de l'Apôtre: « Je suis jaloux de vous, de toute la jalousie de Dieu, car je vous ai fiancés à un seul homme, pour faire de vous une vierge chaste de Jésus-Christ (3)». La sainte Écriture, empruntant notre mode de langage, prouve ainsi que l'on ne peut rien dire qui soit digne de Dieu. S'agit-il de sa majesté souveraine, toute expression pour la dépeindre reste impuissante, parce qu'elle surpasse infiniment toutes les ressources du langage. De même donc que l'on nomme jalousie la sollicitude dont les maris entourent la chasteté de leurs femmes, l'Écriture désigne aussi sous ce nom la puissance et la justice que Dieu déploie pour réprouver et punir la fornication des âmes. Une âme se rend coupable de cette fornication, quand elle prend en horreur la fécondité de la sagesse et qu'elle aspire à enfanter les jouissances mensongères et corrompues du siècle.

5. En disant que l'on doit pardonner à son frère, non pas sept fois, mais septante-sept fois, le Sauveur suppose que le coupable se repent de sa faute. Il se venge du péché, mais c'est contre ceux qui le haïssent, et non contre ceux qui se réconcilient par la pénitence. N'a-t-il pas dit par son prophète : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive (4)? » Soit donc qu'il s'agisse de la patience avec laquelle Dieu invite à la pénitence, soit qu'il s'agisse du pardon qu'il accorde à ceux qui se convertissent,

1. Rom. II, 4, 5. — 2. Sag. XI, 27. — 3. II Cor. XI, 2. — 4. Ezech. XVIII, 23, XXXIII, 11.

89

soit enfin qu'il s'agisse de la justice avec laquelle il punit ceux qui ne veulent pas se repentir, on voit clairement que sur tous ces points les deux Testaments n'offrent pas l'ombre même d'une contradiction, ce qui prouve qu'ils sont tous deux le fruit de la même inspiration.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE VIII. OEIL POUR OEIL, DENT POUR DENT.**

Nous lisons dans l'Exode : « Oeil pour oeil, dent pour dent (1) ». Les Manichéens, à la vue de ces signes de vengeance permis par la loi, s'indignent et soutiennent que le contraire est clairement enseigné dans l'Évangile. En effet, le Sauveur a dit lui-même : « Vous savez qu'il a été dit aux anciens : Oeil pour oeil, dent pour dent; et moi, je vous dis de ne point opposer la violence à celui qui vous fait du mal; si quelqu'un vous frappe sur une joue, présentez-lui l'autre; quiconque veut disputer contre vous et vous enlever votre tunique, abandonnez-lui votre manteau (2) ». Sur cette matière, nous signalons en effet une différence entre les deux Testaments, en affirmant néanmoins qu'ils sont révélés par un seul et même Dieu. D'abord il n'était que trop naturel à des hommes charnels, de porter la vengeance beaucoup plus loin que ne l'avait été l'injure dont ils se plaignaient; voilà pourquoi on établit comme premier degré de douceur que la vengeance ne dépasserait pas la mesure de l'offense. C'était assez dans certaines circonstances, pour que l'offensé, qui d'abord ne pouvait supporter l'injure, se sentît porté à la pardonner. Le Sauveur, par les enseignements de l'Évangile, apporta une augmentation de grâce qui devait produire une paix plus solide entre les hommes; il ajouta donc un second degré pour parvenir à la douceur, en promettant que celui qui jusque-là

n'avait appris qu'à proportionner la vengeance à l'injure, se trouverait heureux de faire une condonation pleine et entière de l'outrage reçu. Dans l'Ancien Testament, le Prophète annonce déjà ce pardon généreux : « Seigneur mon Dieu, si j'ai fait cela, si l'iniquité est dans mes mains, si j'ai rendu le mal pour le mal (3) ». Un autre prophète dit de l'homme qui supporte patiemment les injures, sans chercher à en tirer vengeance : « Il présentera sa face à

1. Exod. XXI, 24. — 2. Matt. V, 38, 40. — 3. Ps. VII, 4, 5.

celui qui le frappe, il sera rassasié d'opprobres (1) ». De là on peut conclure que la défense portée contre les hommes charnels, de pousser la vengeance plus loin que l'injure, et le pardon absolu et sans condition sont, non-seulement prescrits par le Nouveau Testament, mais encore prédits dans l'Ancienne Alliance.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE IX. DIEU PARLE ET APPARAÎT AUX HOMMES.**

1. Il est écrit que Dieu parla à Adam et à Eve, au serpent, à Caïn et aux patriarches (2) ; il apparut même à plusieurs, et se montra visiblement à eux. Ces faits se trouvent consignés dans différentes pages des saintes Ecritures. Or, les Manichéens s'indignent contre ces récits, et prétendent qu'ils sont contraires au Nouveau Testament, où nous lisons: «Personne n'a jamais vu Dieu, si ce n'est son Fils unique qui est dans le sein du Père; c'est lui qui nous a parlé du Père (3) ». Il dit encore aux Juifs : « Vous n'avez pas entendu sa voix, et vous n'avez pas vu sa face, et vous n'avez pas sa parole en vous, parce que vous n'avez pas cru à Celui qu'il a envoyé (4) ». A cette objection, nous répondons que ces paroles de l'Évangile : « Personne n'a jamais vu Dieu, si ce n'est le Fils qui est dans le sein du Père et qui nous a parlé de lui », résolvent à elles seules toute la question. En effet, le Fils, qui est le Verbe de Dieu, non-seulement dans ces derniers temps, où il apparut aux hommes revêtu de notre humanité, mais dès la création et souvent depuis, a révélé à qui il l'a voulu les secrets du Père, soit par le langage, soit par les apparitions, soit par l'intermédiaire de la puissance angélique, soit par l'entremise de toute autre créature. Or, il est certain qu'il est la vérité en tout, qu'il est le fondement de tout, que tout obéit à ses ordres et lui est soumis. Et cependant en tant qu'il est Dieu, en tant qu'il est le Verbe du Père, coéternel à son Père, immuable et l'auteur de la création tout entière, il ne peut être vu que par un cœur parfaitement pur et simple. Voilà pourquoi, dans certains passages, l'Écriture nous dit qu'un ange apparut, quand c'est Dieu lui-même qui apparaissait (5). Ainsi, dans la lutte que soutint Jacob, il n'est question que de l'apparition d'un ange (6). Le

1. Thren. III, 30. — 2. Gen. III, IV, XIII, etc. — 3. Jean, I, 18. — 4. Id. V, 37, 38. — 5. Gen. XVIII, 1, 2. — 6. Id. XXXII, 24-30.

90

Seigneur apparut à Moïse dans le buisson ardent (1); plus tard il lui parla encore dans le désert, après la sortie d'Égypte, en lui donnant la Loi sur le Sinaï (2). Mais soit qu'il s'agisse du buisson ardent où Moïse reçut sa mission, soit du Sinaï où il reçut la Loi, saint Etienne, dans les Actes des Apôtres, se contente de dire qu'un ange apparut à Moïse (3). J'insiste sur ce

point afin de dissiper l'erreur de ceux qui oseraient soutenir que le Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, peut être circonscrit dans un espace, et apparaître visiblement, sans emprunter la forme d'aucune créature visible. En effet, de même que c'est la présence réelle du Verbe de Dieu dans un prophète qui permet à celui-ci cette formule : Dieu a dit, puisque le Verbe de Dieu, Jésus-Christ, proclame la vérité par l'organe du prophète; de même c'est lui qui parle dans l'ange, quand celui-ci annonce la vérité. On peut donc dire alors et en toute justice : Dieu a dit; Dieu est apparu; comme aussi : L'ange a dit, l'ange est apparu. D'un côté, on envisage la personne même de Dieu sous la forme de l'ange; de l'autre on a particulièrement en vue la créature, qui n'est alors qu'un instrument docile. C'est dans ce sens que l'Apôtre a dit de lui-même : « Voulez-vous mettre à l'épreuve Jésus-Christ qui parle en moi (4) ? »

2. On s'étonnera peut-être que, dans l'Ancien Testament, Dieu parle même aux pécheurs, à Adam, à Eve, ou au serpent. Mais dans le Nouveau Testament ne voyons-nous pas le Seigneur s'entretenir avec l'homme insensé et cupide : « Insensé, votre âme vous sera enlevée cette nuit; pour qui donc tous ces trésors que vous avez amassés? » La vérité ne cesse de retentir aux oreilles des pécheurs; or, quel que soit l'organe dont elle se serve, elle n'a jamais d'autre origine que Celui qui est la vérité même. Ces paroles adressées aux Juifs : « Et vous n'avez pas entendu sa voix », signifient donc que ces hommes endurcis n'ont pas encore accompli ce qui leur était commandé. « Vous n'avez pas vu sa face », et en effet cette vision n'est pas possible sur la terre. « Et sa parole ne demeure pas en vous », car là où habite la parole de Dieu, Jésus-Christ habite, et Jésus-Christ a été rejeté par les Juifs. Le Sauveur venait de s'écrier : « Mon et Père, glorifiez-moi de cette gloire que je

1. Exod. III, 2. — 2. Id. XIX, 3. — 3. Act. VII, 30, 35. — 4. II Cor. XIII, 3. — 5. Luc, XII, 20.

possédais en vous, avant que le monde fût créé » ; aussitôt retentit cette voix du ciel « Et je l'ai glorifié et je le glorifierai (1) ». Une multitude de Juifs ont entendu cette voix, et cependant on ne peut pas dire qu'ils l'ont écoutée, puisqu'ils ont refusé de croire. Ainsi nous ne nous étonnons pas que le Verbe, c'est-à-dire le Fils unique de Dieu, quand il nous révèle les secrets de son Père, se manifeste, tantôt par lui-même, tantôt par le moyen des créatures, tantôt par la parole, tantôt par une apparition, ce qui n'empêche nullement qu'il puisse être vu, et son Père en lui, par le coeur pur : « Bienheureux ceux qui ont le coeur pur, parce qu'ils verront Dieu (2) ». Pourquoi s'étonnerait-on davantage du parfait accord qui règne entre les témoignages des deux Testaments?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE X. LA CONSTRUCTION DU TABERNACLE.**

Le Seigneur Dieu dit à Moïse : « Ordonnez aux enfants d'Israël : prenez les prémices que tout homme doit m'offrir et que vous me destinez, c'est-à-dire de l'or, de l'argent, de l'airain, de la pourpre, de l'écarlate, du lin fin, des poils de chèvre, des peaux de mouton teintes en rouge, des bois en entier, de l'huile pour entretenir les lampes, des parfums, des pierres précieuses, c'est-à-dire des bérils ; et construisez un tabernacle par lequel je pourrai habiter avec vous (3) ». A ce sujet les Manichéens soulèvent une question et prétendent que ce passage de l'Écriture est contraire à ce que le Seigneur dit dans l'Évangile : « Vous ne jurerez ni par le ciel, parce qu'il est le trône de Dieu, ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds (4) ». Ils établissent ensuite, à grands frais d'éloquence, l'argumentation



suivante : Comment ce Dieu, dont le ciel est le trône, et la terre l'escabeau, peut-il habiter dans un tabernacle construit avec de l'or, de l'argent, de l'airain, de la pourpre, des poils de chèvre et des peaux d'animaux? Ils invoquent, comme preuve, le témoignage de saint Paul, qui déclare que Dieu habite une lumière inaccessible (5). Nous posons à notre tour la même question en l'appuyant de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. Nous y

1. Jean, XII, 28, XVII, 5. — 2. Matt. V, 8. — 3. Exod. XXV, 2, 8. — 4. Matt. V, 34, 35. — 5. I Tim. VI, 16.

91

lisons : « Le ciel est mon trône, et la terre l'escabeau de mes pieds; quelle demeure me construisez-vous, ou quel sera le lieu de mon repos? Est-ce que toutes ces oeuvres ne sont pas sorties de ma main (1) ? » Voilà donc dans l'Ancien Testament des paroles qui prouvent que Dieu n'habite pas dans les temples construits de main d'homme, et cependant le Fils de Dieu, faisant un fouet avec des cordes, chassa du temple ceux qui vendaient ou achetaient des boeufs et des colombes, et renversa les tables des changeurs en s'écriant: « La maison de mon Père sera appelée une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs (2) ». Si donc on s'obstine à opposer l'un à l'autre ces deux chapitres pour tromper les ignorants, si l'on soutient que dans l'Ancien Testament, Dieu, avec le ciel pour trône, et la terre pour escabeau, nous est représenté si grand qu'il ne peut habiter dans un temple fait de main d'homme, tandis que l'Evangile nous montre ce même Dieu fixant son séjour dans des demeures bâties par les hommes; est-ce que, forcés par l'évidence, les Manichéens ne conviendront pas enfin que cette demeure construite par les hommes à la gloire de Dieu n'a pas, dans les deux Testaments, une signification particulière? Ne comprendront-ils jamais que ces deux Testaments proclament hautement que si Dieu habite dans ces temples de main d'homme, il ne peut y être ni contenu ni enfermé ?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XI. DIEU SE VENGE DE L'IDOLATRIE.**

Nous lisons dans l'Exode : « Vous n'adorerez pas des dieux étrangers »; et ailleurs: « Votre Dieu sera appelé un Dieu jaloux, car il est jaloux d'une grande jalousie (3) ». En s'indignant contre cette parole : « Vous n'adorerez pas des dieux étrangers », les Manichéens prouvent assez clairement qu'ils ont réellement un faible pour la pluralité des dieux. Pourquoi s'en étonner, quand on les voit dans leur secte énumérer avec complaisance les membres nombreux de la grande famille des dieux? N'en sont-ils pas arrivés au culte et à l'adoration des choses visibles qu'ils ont substituées à la souveraine vérité? Voilà pourquoi ils repoussent avec indignation cette parole de

1. Isa. LXVI, 1. — 2. Jean, II; 15, 16 ; Matt, XXI, 13, 13. — 3. Exod. XX, 5, XXXIV, 14.

l'Exode : « Vous n'adorerez pas des dieux étrangers ». Et dans cette parole ils trouvent la raison de celles-ci : « Votre Dieu est appelé un Dieu jaloux, car il est jaloux d'une grande jalousie ». Comment donc aimerions-nous un Dieu jaloux, à qui la jalousie seule inspire de nous défendre d'adorer des dieux étrangers? Ils trouvent ainsi dans ces paroles une contradiction formelle avec ce passage de l'Evangile : « Père juste, le monde ne vous connaît

pas (1) ». Comme si Dieu ne pouvait être juste qu'autant qu'il veut bien nous permettre d'adorer des dieux étrangers. Ils soutiennent donc qu'un Dieu juste et un Dieu jaloux, ce sont là deux choses absolument inconciliables; et avec ce raisonnement ils trompent une foule de malheureux qui ne comprennent pas que toute espérance de salut pour nous, ne nous peut venir que de cette jalousie même de Dieu. En effet, cette expression ne nous révèle autre chose que la divine Providence qui ne peut souffrir qu'une âme se livre impunément à la fornication de l'impiété, selon cette parole du Prophète : « Vous perdrez tous ceux qui se rendent coupables de fornication contre vous (2) ». De même que cette expression: La colère de Dieu, signifie non pas le trouble de l'âme, mais le pouvoir de tirer vengeance du mal; de même la jalousie en Dieu n'est nullement ce cruel tourment qu'un époux éprouve à l'égard de son épouse ou une épouse à l'égard de son époux, mais uniquement cette calme et absolue justice qui éloigne le bonheur de toute âme qui se laisse corrompre par des opinions fausses et criminelles. Comment n'auraient-ils pas horreur de ces paroles, eux qui ne voient aucune parole qui puisse s'appliquer dignement à l'ineffable majesté de Dieu ? A leurs yeux ce que l'on peut faire de plus honorable pour Dieu, c'est de garder à son sujet le plus profond silence. Le Saint-Esprit lui-même, pour donner aux hommes une idée de l'infinie, majesté de Dieu, n'a pas hésité à employer ces expressions qui, chez les hommes, sont l'indice du vice, afin de nous faire comprendre que tout ce -que nous pouvons dire de plus digne de Dieu, est toujours une offense réelle à sa majesté infinie, d'où il suit que le silence est la seule manière de l'honorer. Si j'examine la jalousie dans l'homme, je trouve qu'elle produit une perturbation qui déchire le cœur. Et cependant

1. Jean, XVII, 25. — 2. Ps. LXXII, 27.

92

quand je recherche la cause de cette impression, je la trouve dans l'horreur qu'inspire à un époux l'adultère de son épouse; voilà pourquoi la jalousie se rencontre surtout dans le mariage. Supposons maintenant que le mari soit heureux par lui-même, tout-puissant et juste, il pourrait punir le péché de son épouse, sans aucun tourment de sa part, avec une entière facilité et sans commettre aucune injustice. Et cependant si nous voulions exprimer, cette action dans un langage humain, tout insuffisant qu'il est, le mot jalousie serait le seul qui pourrait rendre notre pensée. Reproche-t-on à Cicéron, qui cependant savait parler latin, cette parole qu'il adresse à César : « Parmi vos vertus, la plus admirable, la plus belle, c'est votre miséricorde (1) ? » Et cependant le mot miséricorde signifie un cœur que la misère d'autrui rend malheureux. — En conclura-t-on que la vertu rend le cœur malheureux ? Cicéron ne pourrait-il pas répondre à ses accusateurs que sous le nom de miséricorde, il a voulu exprimer la clémence? Il suffit donc, pour la correction du langage, de se servir des expressions qui se rapprochent du sens propre. J'en ai cherché une preuve dans Cicéron, parce que toute la difficulté actuelle est une pure question de mots. Les écrivains sacrés se sont, avant tout, préoccupés de l'idée, tandis que les auteurs profanes s'attachent de préférence à la qualité des termes. J'ouvre donc l'Evangile et tous les livres du Nouveau Testament; et partout ils exaltent la miséricorde de Dieu. Pourquoi ces misérables Manichéens ne soutiennent-ils pas que la miséricorde ne peut s'appliquer à Dieu, puisque son cœur ne saurait être malheureux? De même donc que la miséricorde en Dieu n'implique pas nécessairement que son cœur soit malheureux, de même Dieu peut être jaloux sans ressentir aucun des effets que cette émotion produit dans l'homme; et pour parvenir au silence divin nous subissons facilement les conditions du langage humain. Soutiendront-ils que la jalousie et la justice sont incompatibles, même en Dieu? Alors qu'ils m'expliquent ces paroles du Nouveau Testament: « Je vous jalouse de la jalousie de Dieu (3) », ou bien cette expression empruntée par l'Evangile aux anciens : « Le zèle de votre maison me dévore ? » Qu'ils

1. Pro Ligario, à la fin. — 2. II Cor. XI, 2. — 3. Jean, II, 17 ; Ps. LVIII, 10.

lisent aussi ces paroles de l'Ancien Testament: « Dieu est juste, il a aimé la justice, sa face a vu l'équité (1) », et qu'ils jugent eux-mêmes de quel droit ils prônent si haut l'incompatibilité des deux Testaments, quand dans le Nouveau nous trouvons formulée la jalousie de Dieu, et dans l'Ancien sa justice? Pour tout homme sensé, au contraire, l'unité la plus parfaite, l'accord le plus complet prouvent, dans les saintes Ecritures, l'action unique et toute-puissante du Saint-Esprit.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XII. DE LA MANDUCATION DU SANG.**

1. L'Ecriture porte que l'on ne doit point manger le sang, parce qu'il est l'âme de la chair (2). A cette ordonnance de la loi, les Manichéens opposent ce passage de l'Evangile, où Notre-Seigneur déclare que nous ne devons pas craindre ceux qui tuent le corps, mais qui ne peuvent nuire à notre âme (3). Voici leur raisonnement: Si le sang est l'âme, comment soutenir que les hommes n'ont aucun pouvoir sur l'âme, quand on les voit exercer sur le sang un empire absolu? ils le recueillent, l'offrent en nourriture aux chiens et aux oiseaux, le répandent, et le mêlent à l'ordure et à la boue. Tout fiers de cette découverte, les hérétiques demandent avec ironie, comment, si le sang c'est l'âme, on ose affirmer que l'homme ne peut tuer l'âme, quand nous le voyons exercer sur le sang une puissance aussi arbitraire? Ils s'appuient encore sur cette parole de saint Paul: « La chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu (4) », et concluent : si, comme Moïse l'affirme, le sang est l'âme, aucune âme ne peut donc posséder le royaume de Dieu. A cette calomnie je répons d'abord en les priant de me montrer la page de l'Ancien Testament où il est écrit que l'âme humaine n'est autre chose que le sang. Jamais ils ne rencontreront ce blasphème dans l'Ecriture, malgré les tortures qu'ils lui font subir, dans le but, sans doute, de la rendre inintelligible. Que si rien de pareil n'est dit de l'âme humaine, que nous importe d'apprendre des Manichéens, que l'âme des animaux peut être tuée, ou ne saurait posséder le royaume de Dieu? Mais parce qu'ils sont épris d'une belle sollicitude pour l'âme des

1. Ps. X, 8. — 2. Deut. XII, 23. — 3. Matt. X, 28. — 4. I Cor. XV, 50.

93

animaux (n'admettent-ils pas que les âmes des hommes, quoique raisonnables, à force de circonvolutions, deviennent des âmes d'animaux? ) ils doivent conclure que le royaume des cieux leur est fermé à eux-mêmes, s'ils admettent qu'il le soit pour l'âme des animaux.

2. Mais pourquoi cette insulte lancée à la face du peuple d'Israël par Adimantus, l'un des disciples de Manès et que l'on regarde comme un des grands docteurs de la secte? Attribuant au peuple juif cette erreur absurde de croire que l'âme n'est rien autre chose que le sang, il plaisante en leur disant que les âmes de leurs ancêtres ont été dévorées par les serpents, ou consumées par le feu, ou desséchées dans les déserts et dans les gorges des montagnes. J'accorde même que tout cela est vrai ; cela prouve-t-il que c'est par le crime de ceux qu'il lui plait d'insulter? Ont-ils pu nuire en quoi que ce soit à ces âmes de leurs ancêtres, qu'il rend victimes de toutes ces vicissitudes ? Ils peuvent donc pleurer sur leur triste sort, mais ils n'ont pas à se le reprocher. Mais Adimantus lui-même est-il dans une situation bien meilleure, lui qui admet que des âmes humaines et raisonnables peuvent en être réduites à habiter dans des corps d'animaux? Qui peut lui dire que l'âme de son père n'est pas

renfermée dans ce coursier dont il excite la lenteur par le fouet, ou qu'il fatigue par le frein, et alors quel crime de sa part? Je m'abstiens par pudeur de dire que ce sont peut-être leurs parents qu'ils immolent en écrasant ces poux et ces puces qu'ils sacrifient sans pitié. Reculeront-ils devant les conséquences de leurs principes, jusqu'à soutenir que l'âme humaine ne peut descendre jusqu'à ces faibles animalcules? C'est en vain, car on voit que ce qui les arrête, c'est la crainte de se rendre trop souvent meurtriers, ou d'être contraints d'épargner ces poux, ces puces et ces punaises dont ils ont tant à souffrir. Ils admettent qu'une âme humaine peut se trouver dans un petit renard, pourquoi? qu'ils le disent, ne se trouverait-elle pas également dans une belette? le renardeau n'est-il pas plus petit qu'une grosse belette? Si elle peut se trouver dans une belette, pourquoi pas dans un rat, pourquoi pas dans un lézard, dans une sauterelle, et ainsi de suite dans une abeille, dans une mouche, dans une punaise, dans un pou et dans tout autre insecte encore plus petit? Où s'arrêteront-ils, ils ne peuvent le préciser; ainsi, comme conséquence de cette croyance absurde, ils se voient la conscience chargée d'une multitude d'homicides.

3. L'Écriture déclare que le sang de l'animal, c'est son âme; j'ai déjà dit que je n'ai pas à m'inquiéter de l'âme des animaux; mais je puis ne voir dans cette parole qu'un symbole, ou mystère. Le Seigneur lui-même n'a pas hésité à dire: «Ceci est mon corps (1)», au moment où il donnait à ses Apôtres ce qui était le signe de son corps.

4. Quant à cette parole de l'Apôtre: «La chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu», elle n'est que le corollaire de cette autre de l'Ancien Testament: «Mon esprit ne demeurera pas en eux, parce qu'ils sont devenus chair (2)». Bien souvent dans la Bible la récompense éternelle est promise aux âmes des justes. Toutefois ajoutant encore à ces promesses et voulant nous donner une idée de ce que seront nos corps après la résurrection, l'Apôtre déclare: «Ils ne seront point dans le mariage, ils n'auront point d'épouses, mais ils seront comme des anges dans le ciel (3)». Ensuite, pour nous faire comprendre cette immutabilité des corps des justes, il continue: «Je vous dis, mes frères, que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu». Il ne s'agit point, pour donner le change, de séparer ces deux propositions qui se trouvent dans le même passage et qui ainsi rapprochées sont d'une clarté parfaite. Il dit encore: «Il faut que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce corps mortel revête l'immortalité». Pour se convaincre que c'est du corps qu'il est ici question, il suffit de rappeler ce qui précède: «Toute chair n'est pas la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre celle des animaux, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Car il y a des corps célestes et des corps terrestres, mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres. Le soleil a son éclat, la lune le sien, et les étoiles le leur; et même entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps maintenant, comme une semence,

1. Matt. XXVI, 26. — 2. Gen. VI, 3. — 3. Matt. XXII, 30.

est semé plein de corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est semé tout difforme, et il ressuscitera tout glorieux. Il est privé de mouvement, et il ressuscitera plein de vigueur. Il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit: Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante, et le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c'est le corps animal, et ensuite le spirituel. Le premier homme est le terrestre formé de la terre, et le second homme est le céleste descendu du ciel. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres; et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi sont célestes. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons aussi l'image de l'homme céleste. Or, je vous dis ceci, mes frères, parce que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible». L'Apôtre pouvait-il exprimer plus clairement sa pensée? Comment donc ne pas flétrir honteusement ce parti pris frauduleux



de ne citer que la fin de ce passage et de taire tout ce qui, dans les antécédents, pouvait faire comprendre le reste ? Le corps de Notre-Seigneur, après la résurrection, a été élevé dans le ciel pour y recevoir une transformation céleste que nous devons espérer pour nous-mêmes au dernier jour; voilà pourquoi ces paroles de l'Apôtre : « Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres; et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi sont célestes », c'est-à-dire immortels non pas seulement quant à leur âme, mais aussi quant à leur corps. C'est ce qu'il a exprimé auparavant en disant des corps célestes qu'ils ont un autre éclat que les corps terrestres. En annonçant que le corps deviendra céleste à la résurrection, il se garde bien de nous laisser croire que le corps cessera d'être corps pour devenir un esprit; ce sera toujours un corps spirituel, entièrement soumis à l'esprit et soustrait à toute atteinte de la corruption ou de la mort. Notre corps aujourd'hui est un corps animal, en concluons-nous que, ce n'est pas un corps mais une âme? Nous l'appelons animal, parce qu'il est soumis à l'âme, tandis qu nous ne pourrions pas l'appeler spirituel, parce qu'il n'est pas encore entièrement soumis à l'esprit tout le temps qu'il peut être atteint par la corruption. Il sera donc spirituel quand docile aux mouvements de l'esprit, il sera sorti pour l'éternité du creuset de la corruption.

5. S'il n'est pas encore évident pour vous que l'Apôtre proclamait l'immutabilité futur quand il a dit : « La chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et la corruption n'arrivera pas à l'incorruptibilité », écoutez et méditez ce qui suit: « Voici que je vous annonce un mystère : nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés. En un moment, en un clin d'oeil, au son de la dernière trompette car la trompette sonnera, les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons changés ». Comme conséquence de ce qui précède et pour nous faire comprendre la nature de ce changement, l'Apôtre ajoute aussi tôt: « Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et ce corps mortel, de l'immortalité (1) ». N'est-il pas évident dès lors que la chair et le sang ne posséderont pas le royaume de Dieu, puisqu'après avoir revêtu l'incorruptibilité et l'immortalité le corps ne sera plus la chair et le sang, mais un corps céleste? Ce n'est qu'accidentellement que je viens de dire un mot de ce sujet contre lequel ces hérétiques se soulèvent indignés puisqu'ils nient la résurrection des corps. Ce n'est pas du corps que nous parlons en ce moment, mais de l'âme, et nous demandons si d'après l'Ancien Testament on peut conclure, comme le font les Manichéens, que l'âme n'est rien autre chose que le sang. De notre côté, nous répondons que cette conclusion n'est rien moins qu'une absurdité. Nous n'avons pas à nous occuper davantage de l'âme des animaux, car n'étant pas raisonnable elle ne peut avoir avec nous aucune relation. Toutefois quand nous voyons la loi prescrire de répandre le sang, et défendre de le manger, parce que le sang c'est l'âme; nous cherchons dans cette législation ce que nous trouvons partout dans les saintes Ecritures, c'est-à-dire des signes et des figures qui devaient se réaliser en Jésus-Christ. Il dit du sang qu'il est l'âme, comme il est dit du

1. I Cor. XV, 39, 53.

95

rocher qu'il était Jésus-Christ: « Ils buvaient, dit l'Apôtre, du rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher c'était le Christ (1) ». On sait que dans le désert Moïse frappa le rocher et qu'il en jaillit une eau abondante (2). C'est à ce fait que Paul fait allusion, et cependant il ne dit point : La pierre figurait le Christ ; mais : La pierre était Jésus-Christ. Craignant même qu'on n'interprêtât ce mot pierre dans son sens naturel, il l'appelle pierre spirituelle, ou qu'il faut envisager spirituellement. Rien ne nous oblige de traiter ici de ces figures ou mystères de l'ancienne loi, ce travail nous mènerait trop loin et nous voulons être court. Il suffit que les Manichéens sachent que leurs calomnies tombent à faux, puisque nous ne donnons pas à ces passages l'interprétation qui soulève leur rire insensé. Nous imitons les apôtres qui se contentent de poser certains principes généraux, à l'aide desquels la postérité peut facilement tirer les conclusions qui en découlent.

## **CHAPITRE XIII. DU CULTE DES IDOLES.**

1. Nous lisons au Deutéronome : « Gardez-vous d'oublier le testament que Dieu vous a donné, et de vous faire des figures et des images, car votre Dieu est un feu dévorant, c'est un Dieu jaloux (3) ». Adimantus soulève contre ces paroles de l'Écriture des calomnies et des objections dont nous avons cru devoir entreprendre la réfutation. Quant à la jalousie attribuée à Dieu, nous avons déjà dit ce que nous devons en penser. Il est seulement à remarquer qu'à l'occasion de la jalousie de Dieu, il s'élève contre la défense formulée par le Tout-Puissant d'adorer les idoles. On en conclurait volontiers que, s'il attaque si violemment cette jalousie, c'est parce qu'elle ne nous permet pas de nous livrer au culte des idoles ; ce culte aurait donc pour cet hérétique des charmes particuliers, ou du moins, en le favorisant, il voudrait se concilier la bienveillance des païens. Voici donc ce qu'il oppose à ce passage que nous avons cité. Un juif faisait à Notre-Seigneur la question suivante : « Bon maître, que dois-je faire pour posséder la vie éternelle ? Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelez-vous bon ? »

1. I Cor. X, 4. — 2. Nomb. XX, 11. — 3. Deut. IV, 23, 24.

personne n'est bon si ce n'est Dieu seul (1) ». Comment ne pas voir une contradiction entre ces mots de l'Ancien Testament : « Dieu est un feu ardent et un Dieu jaloux », et ces paroles de l'Évangile : « Personne n'est bon si ce n'est Dieu seul ? »

2. Quant à la jalousie, nous avons déjà dit que cette qualification appliquée à Dieu par l'Écriture ne suppose en lui aucun trouble, aucun tourment. Nous savons que tout ce que nous pouvons dire de Dieu sera toujours indigne de lui, lors même que nous nous attacherions à ne formuler que les idées les plus belles et les plus relevées. En effet, avant que la sagesse divine ne fût descendue jusqu'à revêtir un corps humain, pour se rendre visible, elle était déjà descendue jusqu'à emprunter la parole humaine pour se faire entendre. C'est à dessein que j'emploie ce mot descendre. Cependant je ne le prends pas dans son acception naturelle, car dans ce sens il suppose le mouvement d'un objet qui passe d'un lieu dans un autre. Descendre, c'est quitter un lieu plus élevé pour venir dans un lieu inférieur. Or, la sagesse divine est partout à la fois et tout entière ; elle ne peut donc passer d'un lieu dans un autre. Saint Jean, la tête appuyée sur la poitrine de son Maître, a pu y contempler de près cette sagesse infinie. Écoutons ses paroles : « Le Verbe était dans le monde, et le monde a été fait par lui et le monde ne l'a pas connu ». Cependant il ajoute aussitôt : « Il est venu chez les siens et les siens ne l'ont pas reçu (2) ». Puisqu'il était déjà dans le monde, comment peut-on dire qu'il y soit venu ? Je réponds qu'il y est venu en ce sens que cette sublimité ineffable, pour se mettre à la portée des hommes, a voulu se manifester elle-même par le langage humain. Était-ce aussi pour que les hommes devinssent des dieux ? ceci ne peut s'exprimer que par le plus profond silence. On peut donc expliquer parfaitement le langage de l'Écriture ; ce qui n'empêche pas de soutenir qu'aucune expression humaine n'est digne de Dieu, car ce qui en Dieu pourrait être exprimé par la parole, deviendrait par le fait même indigne de Dieu. Otez de la jalousie l'erreur et la souffrance, que restera-t-il autre chose que la volonté ferme en Dieu de sauver la chasteté et de punir la corruption conjugale ? Or, quelle expression, mieux que la jalousie,

1. Marc, X, 17, 18. — 2. Jean, I, 10, 11.

peut nous donner l'idée de ce sentiment qui existe en Dieu en tant qu'il veut contracter avec nous l'union la plus réelle, en tant qu'il nous défend de nous laisser corrompre par un amour honteux, qu'il poursuit de ses vengeances l'impureté, et entoure la chasteté de son amour ? De là cet adage plein de vérité : Celui qui n'est pas jaloux n'aime pas.

3. Nous trouvons la même idée exprimée dans ces paroles : « Dieu est un feu dévorant ». Je n'aime pas à justifier ces paroles et je me contente de demander à nos adversaires quel est ce feu dont le Seigneur a dit qu'il est venu l'apporter sur la terre. Ceci se trouve dans l'Evangile, cela suffit pour qu'ils s'abstiennent de le condamner, non pas sans doute dans le but d'honorer Jésus-Christ, mais pour mieux tromper les chrétiens. Si donc nous alléguons ces paroles du Sauveur : « Je suis venu apporter le feu sur la terre (1) », ces misérables de se récrier aussitôt : Ces mots n'ont aucune relation avec les précédents. Pourquoi cela, répondons-nous ? Car celui qui, dans l'Ancien Testament, prononçait ces paroles : « Je suis le Dieu dévorant (2) », c'est le même Jésus-Christ qui proclame dans l'Evangile qu'il est venu apporter le feu sur la terre, c'est-à-dire la parole de Dieu, et cette parole, c'est lui-même. Apparaissant à ses disciples, après la résurrection, il leur expliqua les Ecritures en commençant par Moïse et les prophètes; les disciples avouèrent sans détour qu'un feu mystérieux s'était allumé dans leur cœur : « Est-ce que, pendant le chemin, notre cœur ne s'est pas enflammé pendant qu'il nous expliquait les Ecritures (3)? » Jésus-Christ, tel est le véritable feu dévorant; en effet, l'amour divin consume la vie ancienne et renouvelle l'homme tout entier. C'est parce que Dieu est un feu dévorant, qu'il nous rend capables de l'aimer; c'est parce que Dieu est un Dieu jaloux, qu'il nous aime lui-même. Ne craignez donc pas ce feu qui n'est autre que Dieu, mais craignez le feu que Dieu réserve aux hérétiques.

4. Pour mettre en contradiction la loi ancienne avec l'Evangile, Adimantus, afin de mieux en imposer aux ignorants, allègue ces paroles de Notre-Seigneur : « Personne n'est bon si ce n'est Dieu seul » ; mais s'il s'agissait de citer, dans l'Ancien Testament, tous

1. Luc, XII, 49. — 2. Deut. IV, 24, IX, 3. — 3. Luc, XXIV, 32.

les témoignages qui exaltent la bonté de Dieu, qui pourrait y suffire ? Contentons-nous de celui-ci que l'Eglise met chaque jour sur les lèvres de ses disciples : « Confessez que le Seigneur est bon et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles (1) ». De telles paroles ne s'accordent guère avec l'idée que les Manichéens se font d'un Dieu jaloux, et cependant elles se trouvent dans l'Ancien Testament. Et ce roi qui, en célébrant les noces de son fils, rencontre parmi ses hôtes un convive qui ne porte pas le vêtement nuptial, après lui avoir donné le nom d'ami, ne l'entendez-vous pas ordonner qu'on lui lie les pieds et les mains et qu'on le jette dans les ténèbres extérieures (2) ? Pour peu que l'on donne à cette parabole une fausse interprétation, ce roi paraîtra difficilement bon. Si dès lors il plaisait à chacun d'opposer tel ou tel chapitre de l'Evangile ; s'il accusait calomnieusement l'Evangile, comme Adimantus le fait pour l'Ancien Testament ; s'il prodiguait ses éloges à l'Ancien Testament parce qu'il y trouve des paroles comme celles-ci : « Confessez que le Seigneur est bon, et que sa « miséricorde s'étend dans tous les siècles » ; si, au contraire, il maudissait le Nouveau, parce qu'il y voit un convive, appelé au festin, précipité tout à coup dans un affreux supplice parce qu'il n'a pas le vêtement convenable; si enfin poursuivant cette perversité frauduleuse il mettait en opposition les passages de l'Ancien Testament, d'où s'exhale la bonté, avec ceux du Nouveau qui respirent la sévérité, combien ne trouverait-il pas d'ignorants qui resteraient persuadés que l'Ancien Testament l'emporte sur le Nouveau ? Quant aux Manichéens, c'est le contraire qu'ils font; pour mieux couvrir de mépris l'Ancien Testament, ils le mettent en opposition avec le Nouveau; mais comment donc ne supposent-ils pas qu'il y a des hommes qui lisent ces deux Testaments, les comprennent avec le secours de la grâce, et les trouvent dignes d'éloge ? Conséquemment ces lecteurs ne peuvent que gémir sur la fraude et la malice des Manichéens comme hommes, s'en défier tant qu'ils sont hérétiques, et se rire de leur ignorance et de leur orgueil.

## **CHAPITRE XIV. DE LA GOURMANDISE.**

1. Nous lisons dans le Deutéronome : « Tuez selon vos désirs, et mangez toute sorte de viande, selon le plaisir que le Seigneur a déposé en vous. Mais gardez-vous de manger le sang et répandez-le sur la terre comme une eau ordinaire (1) ». A ces paroles de la Loi, Adimantus oppose cette sentence du Sauveur : « Que vos coeurs ne se laissent pas appesantir par la gourmandise, par l'ivrognerie et par les soucis du siècle (2) », et cette autre de saint Paul : « Il est bon de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin (3) »; ou bien encore : « Vous ne pouvez participer en même temps à la table du Seigneur et à celle des démons (4) ». Notre opinion à nous, c'est que ces passages soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, ont tous eu leur raison d'être, et on ne peut trouver entre eux aucune opposition. Il est certain d'abord que les paroles de l'Ancien Testament ne sont pas une invitation aux excès de la bouche, car ces mots : « Tuez selon vos désirs et mangez toute sorte de viande », sont aussitôt suivis de cette restriction : « Selon le plaisir que Dieu vous a donné ». Or, en restant dans les bornes que Dieu lui a fixées, ce plaisir, loin d'être immodéré, n'est que suffisant pour nous amener à pourvoir à notre sustentation et à notre santé. Se livrer à des excès, c'est donc obéir à ses propres passions, plutôt qu'au plaisir que Dieu nous a donné. Dès lors cette maxime se concilie parfaitement avec cette sentence de l'Evangile : « Ne laissez pas vos coeurs s'appesantir dans la gourmandise, la débauche et les soins du siècle ». Se borner à satisfaire le plaisir que Dieu nous a donné, plaisir modeste et naturel, ce n'est pas appesantir son coeur dans la gourmandise, l'ivrognerie et les sollicitudes mondaines.

2. Quant au texte de l'Apôtre, s'il déclare qu'il est bon de ne pas manger de viande et de ne pas boire de vin, ce n'est pas parce qu'à ses yeux, quoi qu'en disent les Manichéens, ces substances lui paraissent impures. Comme il a voulu lui-même expliquer la raison de la mesure qu'il impose, nous n'avons plus à nous permettre aucune explication ni interprétation. Il suffit, en effet, de rapprocher ces

1. Deut. XII, 15, 16. — 2. Luc, XXI, 34. — 3. Rom. XIV, 21. — 4. Cor. X, 21.

paroles de tout l'ensemble du discours pour se rendre raison de la décision qu'il prononce, et voir apparaître dans toute sa honte la fourberie de ceux qui, pour mieux tromper les simples, détachent ainsi certaines expressions de ce qui précède et de ce qui suit, et les rendent par là complètement inintelligibles. Voici le texte de l'Apôtre : « Recevez avec charité celui qui est encore faible dans la foi, et évitez avec lui toute contestation ; car l'un croit qu'il lui est permis de manger de toutes choses; et, au contraire, l'autre qui est faible, ne mange que des légumes. Que celui qui mange de tout ne méprise pas celui qui n'ose manger de tout, et que celui qui ne mange pas de tout, ne condamne pas celui qui mange de tout, puisque Dieu l'a reçu. Qui êtes-vous, pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui ? S'il tombe, ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'affermir. De même, l'un met de la différence entre les jours; l'autre considère tous les jours comme égaux; que chacun abonde dans son sens. Celui qui distingue les jours les distingue pour plaire au Seigneur; celui qui mange de tout le fait pour plaire au Seigneur, car il rend grâces à



Dieu ; et celui qui ne mange pas de tout le fait aussi pour plaire au Seigneur, et il rend aussi grâces à Dieu. Car aucun de nous ne vit pour soi-même, et aucun de nous ne meurt pour soi-même. Mais soit que nous vivions; c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur. Car c'est pour cela même que Jésus-Christ est mort, et qu'il est ressuscité, afin d'acquérir une domination souveraine sur les morts et sur les vivants. Vous donc, pourquoi condamnez-vous votre frère? ou vous, pourquoi méprisez-vous votre frère ? Car nous comparaîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ, selon cette parole de l'Écriture : Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genou fléchira devant moi, et que toute langue confessera que je suis Dieu. Ainsi chacun de nous rendra compte de soi-même à Dieu. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; jugez plutôt que vous ne devez pas donner à (98) votre frère une occasion de chute et de scandale. Je sais, et je suis persuadé, selon la doctrine du Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et l'est seulement à celui qui le croit impur. Si en mangeant de quelque chose, vous attristez votre frère, vous cessez de vous conduire par la charité. Ne faites pas périr, par ce que vous mangez, celui pour qui Jésus-Christ est mort. Que notre bien ne soit donc pas blasphémé. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans le boire et dans le manger, mais dans la justice, dans la paix et dans la joie que donne le Saint-Esprit. Et celui qui sert Jésus-Christ en cette manière se rend agréable à Dieu et est approuvé des hommes. Recherchons donc ce qui peut entretenir la paix parmi nous, et observons tout ce qui peut nous édifier les uns les autres. Que le manger ne soit pas cause que vous détruisiez l'ouvrage de Dieu. Ce n'est pas que toutes les viandes ne soient pures; mais un homme fait mal d'en manger lorsqu'en le faisant il scandalise les autres. Et il vaut mieux ne point manger de chair et ne point boire de vin, ni rien faire de ce qui est à votre frère une occasion de chute et de scandale, ou de ce qui peut l'affaiblir dans sa foi. Avez-vous une foi éclairée ? Contentez-vous de l'avoir dans le cœur aux yeux de Dieu. Heureux celui que sa conscience ne se condamne point en ce qu'il veut faire. Mais celui qui dans le doute ne laisse pas de manger, est condamné parce qu'il n'agit pas selon la foi. Or, tout ce qui ne se fait point selon la foi, est péché (1) ». A-t-on encore besoin d'interprétation pour comprendre dans quel but l'Apôtre a prononcé ces paroles? Quelle infamie dès lors d'emprunter à l'Écriture des textes dont on cache l'évidence pour tromper les simples ! Selon l'Apôtre, tout est pur pour celui qui le croit; comme aussi une chose devient impure pour celui qui la croit telle. Nous devons donc nous en abstenir lorsque nous ne pouvons en user sans porter un de nos frères au scandale, parce qu'il est intimement persuadé que l'on doit s'abstenir de toute viande pour ne pas s'exposer à manger des viandes, offertes aux idoles. En manger dans de telles circonstances, ce serait s'exposer à paraître honorer les idoles, ce qui produirait un grave scandale. Et cependant manger

1. Rom. XIV.

de ces mêmes viandes offertes, sans savoir qu'elles l'ont été, n'est un crime en aucune manière. Dans un autre passage, l'Apôtre défend, quand on achète de la viande ou qu'on en mange chez un hôte infidèle, de ne faire aucune question à ce sujet; peu importe qu'elle ait été offerte, il suffit que ce soit de la viande; la raison qu'il en donne, c'est que toutes les viandes sont pures par elles-mêmes, comme toute créature de Dieu est bonne par elle-même; tout aussi peut être sanctifié par la parole et par la prière. Cependant on doit éviter cette manducation, si elle doit être pour d'autres une cause de scandale. Ailleurs encore il prédit plus clairement l'hérésie manichéenne, quand il annonce que dans les derniers temps on verra des hommes proscrire le mariage et la manducation des aliments que Dieu a créés (1). Dans ces paroles il stigmatise formellement ceux qui- s'abstiennent de viande, non pas dans le désir d'enchaîner la concupiscence ou d'épargner un scandale à leurs frères, mais uniquement parce qu'ils regardent ces viandes comme impures et qu'ils refusent de croire qu'elles soient l'œuvre de Dieu. Pour nous, attachons-nous à la doctrine apostolique qui proclame que tout est pur pour ceux qui sont purs (2), sauf à suivre les règles de la tempérance évangélique qui nous défend de laisser nos cœurs s'appesantir dans la gourmandise, l'ivrognerie, et les sollicitudes du

siècle.

3. Quant à ces autres paroles du même Apôtre : « Vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à celle des démons », je ne vois pas comment les Manichéens peuvent y voir la contradiction du passage de la Loi. En effet, il ne s'agit pas des viandes immolées, dans ce texte du Deutéronome : « Tuez selon le désir de votre âme, et mangez toute sorte de viande, selon le plaisir que Dieu vous a donné »; il n'est question que des aliments à l'usage de l'homme. Mais n'oublions pas qu'aux yeux des Manichéens, toutes les viandes animales préparées- pour l'alimentation, sont des viandes immolées ; voilà pourquoi ces passages de l'Écriture leur paraissent contradictoires. Aussi n'hésitent-ils pas à alléguer également ces autres paroles : « Ce que les Gentils immolent, ils l'immolent aux démons et non à Dieu » ; mais n'est-il pas de la dernière évidence que l'Apôtre parle ici des

1. I Tim. IV, 1-5. — 2. Tit. I, 15.

99

viandes offertes dans le temple des démons, et non de celles que l'on prépare pour la nourriture de l'homme? Voici le texte tout entier: « Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose? Mais je dis que ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons et non à Dieu. Or, je désire que vous n'ayez aucune société avec les démons, car vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur et le calice des démons; vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur et à la table des démons. Est-ce que nous voulons irriter Dieu et le piquer de jalousie ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais tout n'est pas édifiant. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient, par scrupule de conscience, car la terre avec tout ce qu'elle contient est au Seigneur. Si un infidèle vous invite à manger chez lui et que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira sans vous enquérir d'où il vient, par scrupule de conscience. Mais si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas, à cause de celui qui vous a donné cet avis et aussi de peur de blesser la conscience. Quand je dis la conscience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre; car pourquoi m'exposerai-je à faire condamner par là conscience d'autrui la liberté que j'ai de manger de tout ? Si je prends avec action de grâces ce que je mange, pourquoi parle-t-on mal de moi et me condamne-t-on pour une chose dont je rends grâces à Dieu? Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu (1) ». Que les Manichéens méditent ces paroles et qu'ils examinent dans quel sens il est dit au Deutéronome : « Immolez selon le désir de votre âme, et mangez de toute chair, selon le plaisir que Dieu vous a donné ». Si les Juifs ont reçu la défense de manger de certaines viandes qui étaient dites impures, le législateur voulait par là symboliser les hommes impurs dont il est si souvent parlé dans l'Écriture. Selon l'Apôtre, le boeuf auquel on

1. I Cor. X, 19-31.

devait, laisser la liberté de la bouche pendant qu'il foulait le grain, est l'image de l'Évangéliste (1); de même les viandes défendues figurent certaines impuretés des hommes, lesquelles ne sont pas reçues dans la société du corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire dans l'Église, stable et éternelle. En effet, aucune nourriture n'est impure par elle-même, mais l'homme qui en mange, avec l'intention de scandaliser, se rend réellement coupable.

[Haut du document](#)

## CHAPITRE XV. DES VIANDES IMPURES.

1. Nous lisons au Lévitique : « Séparez ce qui est pur de ce qui est impur, et que personne ne mange la chair du chameau, de l'âne, du lièvre, du pourceau, de l'aigle, du corbeau, et du milan, du vautour et autres (2) ». C'est ici peut-être que se montre avec le plus d'audace la fourberie d'Adimantus, qui prétend s'appuyer sur cette défense du Lévitique de manger de certains animaux, pour mettre en contradiction les différents chapitres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ainsi à ce passage que je viens de citer il croit pouvoir opposer ces paroles du Sauveur : « Ce qui souille l'homme ce n'est pas ce qui entre en lui, mais ce qui en sort (3) ». Si c'est par légèreté qu'il en a agi ainsi, il est bien aveugle ; mais si c'est en connaissance de cause, il est bien criminel. Est-ce qu'un peu auparavant il n'a pas lui-même cité ce passage de saint Paul : « Il est bon, mes frères, de ne pas manger de chair et de ne pas boire de vin (4) », quand il voulait le mettre en contradiction avec ces paroles de l'Ancien Testament: « Tuez selon le désir de votre âme et mangez de toute chair (5) ? » Comment donc se dément-il lui-même jusqu'au point de prodiguer ses éloges à cette sentence dans laquelle le Sauveur proclame que ce n'est pas ce qui entre dans l'homme qui le souille, mais ce qui sort de lui? Comment échappera-t-il à cette parole? Quelle ressource peut lui rester, à lui qui pour caresser je ne sais quel rêve coupable et superstitieux de continence, soutient que l'on doit s'abstenir de toute manducation de viande et que c'est une impureté à laquelle doivent demeurer étrangers les saints? S'il est vrai, en

1. Deut. XXV, 4 ; I Cor. IX, 7-9; I Tim. V, 17-18. — 2. Lévit. XI. — 3. Matt. XV, 11. — 4. Rom. XIV, 21. — 5. Deut. XII, 15.

100

effet, que ce n'est pas ce qui entre dans l'homme qui le souille, quelle n'est pas l'erreur des Manichéens qui osent soutenir que toutes les viandes sont impures, même celles dont les hommes se nourrissent 1 Si ces viandes sont impures, comment le Sauveur a-t-il pu dire que ce n'est pas ce qui entre dans l'homme qui le souille, mais ce qui en sort ? Mais les Manichéens n'ont-ils pas un argument toujours prêt pour se tirer d'enlarras, toutes les fois que l'Écriture les gêne ? Ils se justifient en disant que tel passage a été ajouté par les interpolateurs de l'Évangile. Pourquoi donc Adimantus s'est-il privé de cette puissante ressource en se servant de ce passage pour prouver que l'Ancien Testament est en contradiction avec le Nouveau ? Cette imprudence l'accable. Car voici que tout catholique qui vénère et comprend les deux Testaments, lui répond sans hésiter que cette contradiction prétendue est purement imaginaire. Quant à cette défense, portée contre ce peuple charnel, d'user de la chair de certains animaux, elle symbolisait ces moeurs humaines que l'Église, qui est le corps de Jésus-Christ, rejettera toujours de son unité permanente et éternelle, comme des viandes impures qu'elle ne saurait s'assimiler. On doit même affirmer d'une manière générale que tous les préceptes imposés au peuple juif et charnel prophétisaient l'ensemble de la doctrine du nouveau peuple spirituel. Que faut-il de plus pour montrer que la défense dont nous parlons n'était nullement en contradiction avec cette vérité proclamée par le Sauveur : « Ce n'est pas ce qui entre dans le corps, qui souille l'âme? » Cette défense était un fardeau imposé à des esclaves; cette maxime brise le joug de la servitude et nous rend libres. Et cependant cette antique parole annonçait que le fardeau des esclaves prophétisait la foi des enfants de la liberté. « Tout », dit l'Apôtre, « leur arrivait en figure ; tout a été écrit pour nous qui sommes le couronnement de tous les siècles (1) ». Si donc ce qu'ils souffraient leur arrivait en figure, on doit voir aussi des figures dans les enseignements qu'ils recevaient.

2. Telle est ma réponse; telle est la preuve que j'apporte pour montrer que ces deux



passages de l'Écriture ne sont nullement en contradiction. Mais que va donc faire Adimantus,

1. I Cor. X, 11.

qui s'était flatté d'avoir trouvé là le plus redoutable argument qu'il pût opposer à son adversaire? D'un côté il place ce témoignage de l'Évangile, où le Sauveur affirme que l'homme n'est point souillé par les aliments qu'il absorbe, et de l'autre, il oppose cette défense formelle d'user des viandes impures. Cependant on voit qu'il a le pressentiment de la plaie qu'il peut se faire, du coup dont il peut se frapper. Parce qu'on peut fort bien lui dire : Comment donc défendez-vous l'usage des viandes quand le Seigneur proclame que: « Ce n'est pas ce qui entre dans l'homme qui le souille, mais ce qui en sort », il prend l'avance et applique sans raison le remède à une blessure qu'il sent devoir être mortelle. Il invoque donc l'Évangile et cite ces mots du Sauveur : « Entendez et comprenez, rien de ce qui entre dans l'homme ne le souille », et le reste. Cette citation de ces paroles de Jésus-Christ à la foule, ne prouve qu'une chose, c'est que loin d'être dans la bonne foi, il ne s'inspire que de la méchanceté la plus indigne. Écoutez plutôt son raisonnement. D'après lui, ce n'est pas au petit nombre des saints, mais à la foule que le Seigneur adresse ces paroles; les Manichéens font de même. Ils permettent à leurs auditeurs d'user d'aliments charnels parce qu'ils sont encore impurs; mais pour eux-mêmes qui forment le petit nombre des initiés et des saints, un tel usage serait un crime et une profanation. O hommes pervers, qui calculez sur l'ignorance du genre humain et son impuissance à dévoiler vos mensonges ! Adimantus se figurait donc que personne ne saisisait l'Évangile, ne le lirait avec intelligence et ne découvrirait au milieu de ces gras pâturages dans lesquels le Seigneur conduit son troupeau, un fourbe et un traître, dressant des embûches aux agneaux inexpérimentés et imprudents. Étonnés de ces paroles et les interprétant aussitôt dans un sens figuré, les disciples, par cela même qu'ils étaient juifs, et que dès leur enfance on leur avait enseigné qu'on doit éviter certaines viandes comme impures, s'approchèrent timidement de leur maître et lui dirent: « Savez-vous que les Pharisiens se sont scandalisés de ce que vous avez dit ? Jésus leur répondit : Tout arbre que mon Père céleste n'a pas planté, sera arraché. Laissez-les; ce sont des aveugles, et qui se mêlent de conduire des (101) aveugles. Or, si un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans le précipice ». L'infidélité des Juifs, telle est la plantation que n'a pas faite le Père céleste. Malgré cela, Pierre, croyant que c'était là une parabole et que les Juifs ne méritaient le reproche d'aveuglement que parce qu'ils ne pouvaient la comprendre, dit au Seigneur: « Expliquez-nous cette parabole ». Le Seigneur déclare formellement que ce n'est point une parabole, mais une vérité qu'il faut prendre dans la rigueur des termes. Il leur dit alors: « Vous aussi, êtes-vous donc sans intelligence ? Vous ne comprenez pas que ce qui entre par la bouche, descend dans l'estomac, et est rejeté au dehors ? Au contraire, ce qui sort de la bouche vient du cœur, et c'est là ce qui souille l'homme. C'est du cœur que sortent les pensées mauvaises, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes; et c'est là ce qui souille l'homme. Manger sans avoir auparavant lavé ses mains, ne peut pas souiller l'homme (1) ». Les Juifs avaient soulevé la question du lavement des mains; le Sauveur saisit cette occasion pour parler des aliments qui, de la bouche, pénètrent dans l'estomac et sont rejetés au dehors. Cependant malgré l'authenticité de ces paroles adressées à la foule : « Ce n'est pas ce qui entre dans la bouche qui souille l'homme, mais ce qui en sort » on voit qu'Adimantus était tourmenté du besoin de trouver une réponse à faire à ceux qui viendraient lui demander le motif pour lequel les principaux Manichéens se refusaient comme un crime la manducation des viandes ; voici sa réponse : Le Sauveur aurait permis cette manducation à la foule et lion pas aux initiés. Mais l'examen du texte nous a prouvé qu'il ne pouvait être ici question de parabole et que ces paroles prononcées solennellement devant la foule tout entière s'appliquaient à tous les hommes indistinctement. Quelle raison peut-on dès lors alléguer pour interdire la manducation des viandes et fournir aux hommes une nouvelle occasion de faute et de péché?

3. Mais, me dira quelqu'un, expliquez-nous donc ce que signifie la viande de porc, de chameau, de lièvre, de milan, de corbeau, et d'autres animaux, dont la loi défendait la



manducation. Je me refuse à cette explication

1. Matt. XV,10-20.

loi parce qu'elle serait trop longue. Supposez même que je ne puisse la donner, s'ensuivrait-il qu'elle ne peut être fournie par personne? Cette explication ne se trouve-t-elle pas dans d'innombrables volumes ? Il suffit, pour la réfutation que j'ai entreprise, de savoir que ces observances n'étaient que la figure des événements futurs; et cette vérité, ce n'est pas moi qui en suis l'inventeur, mais bien l'Apôtre saint Paul, qui tout en défendant de s'astreindre à ces observances d'une manière toute servile, déclare qu'elles ont une signification symbolique. Voici ses paroles: « Que personne ne voles condamne pour le manger et pour le boire, ou au sujet des jours de fête, des nouvelles lunes et des jours de sabbat; car toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver (1) ». Quand la réalité, figurée par ces observances, nous a été rapportée par Notre-Seigneur, tout ce qu'il y avait de servile a disparu, pour faire place, en faveur des enfants de la liberté, à la révélation pleine et entière. En effet, tout ce qui a annoncé l'Eglise future est une véritable prophétie. Or, l'Apôtre nous dit encore: « Gardez-vous de mépriser le Saint-Esprit et d'éteindre la prophétie; lisez tout, et gardez ce qu'il y a de bon (2)». Nous devons donc lire les divines Ecritures, étudier les vérités qui nous ont été dispensées par l'Esprit-Saint, approfondir les prophéties, secouer la servitude charnelle et conserver la liberté et l'intelligence des enfants de Dieu.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVI. OBSERVATION DU SABBAT.**

1. Nous lisons au Deutéronome (3) : « Observez le jour du sabbat et ayez soin de le sanctifier, selon que le Seigneur votre Dieu vous l'a ordonné. Vous travaillerez pendant six jours, et vous y ferez tous vos ouvrages. Mais le septième jour est celui du sabbat, c'est-à-dire le repos du Seigneur votre Dieu. Vous ne ferez aucune oeuvre en ce jour, ni vous, ni votre fils, ni votre fille, ni votre serviteur, ni votre servante, ni votre boeuf, ni votre âne, ni aucune de vos bêtes, ni l'étranger qui est au milieu de vous, afin que votre serviteur et votre servante se reposent comme vous. Souvenez-vous que vous avez vous-mêmes été esclaves dans

1. Coloss. II, 16, 17. — 2. I Thess. V, 19, 21. — 3. V, 12-15.

102

l'Egypte, et que le Seigneur votre Dieu vous en a tirés par sa main toute-puissante, et en déployant toute la force de son bras. C'est pourquoi il vous a ordonné d'observer le septième jour ». Dans la Genèse, à l'occasion de la circoncision d'Abraham, nous lisons aussi : « Gardez mon testament, vous et votre race qui viendra après vous. Or, voici le pacte que je fais avec vous, afin que vous l'observiez, vous et votre race : tous les enfants mâles d'entre vous seront circoncis, afin que cette circoncision soit le signe de l'alliance que je fais avec vous. Le huitième jour après leur naissance, vous circoncirez tous les enfants mâles de votre peuple; vous circoncirez aussi l'esclave qui sera né dans votre maison ou que vous aurez acheté, mais vous excepterez l'étranger. Et ce sera là mon testament en faveur de votre peuple. Tout enfant mâle dont la chair n'aura point été circoncise, sera exterminé du milieu de votre peuple, parce qu'il a rompu mon alliance (1) ». Pour mettre ces paroles de l'Ancien Testament en

contradiction avec le Nouveau, Adimantus allègue ce que le Seigneur a dit du prosélyte : « Malheur à vous, Scribes et hypocrites Phariséens qui parcourez la mer et la terre pour faire un seul prosélyte; quand vous l'aurez gagné il deviendra le fils de l'enfer, plus encore que vous ne l'êtes vous-mêmes (2) ». Si ce prosélyte devient enfant de l'enfer, est-ce parce qu'il est circoncis et qu'il observe le sabbat? n'est-ce pas plutôt parce qu'il se croit obligé d'imiter les errements des Juifs et la facilité avec laquelle ils transgressent la loi au lieu de l'observer ? Cette pensée est clairement formulée dans un autre passage où Notre-Seigneur affirme clairement que les Phariséens rejettent les commandements pour ne plus croire qu'à eux-mêmes (3). En effet, la loi prescrivait d'honorer son père et sa mère, tandis que ces hypocrites érigeaient en système les moyens de déshonorer ses parents. Plus loin le Sauveur s'écrie : « Malheur à vous, Scribes et Phariséens, qui ayant la clef du royaume des cieux, n'y entrez pas vous-mêmes et ne permettez pas aux autres d'y entrer (4) ». Ailleurs, il ordonne à ses auditeurs d'obéir aux enseignements des Phariséens et des Scribes, mais de ne pas imiter leurs actions : « Ils siègent sur la chaire de

1. Gen. XVII, 9-14. — 2. Matt. XXIII, 15. — 3. Id. XI, 52. — 4. Luc, XI, 52.

Moïse; faites ce qu'ils disent, mais gardez-vous de faire comme ils agissent; car ils disent bien, mais ils n'accomplissent pas (1) ». C'est ainsi que le Seigneur confirme l'autorité de la loi proclamée par Moïse; et cependant il affirme d'une manière catégorique que l'on doit rejeter avec horreur la conduite de ceux qui n'obéissent pas à la loi qu'ils ont reçue. Leur perversité allait jusqu'à ce point que, quand un païen embrassait la loi judaïque ou se faisait prosélyte, ils lui faisaient adopter la corruption de leurs moeurs et le changeaient ainsi en un véritable fils de l'enfer, peut-être beaucoup plus qu'ils ne l'étaient eux-mêmes. Autant ils déployaient de zèle pour convertir un païen à la religion judaïque, autant ils exerçaient d'influence pour le contraindre, après sa conversion, à imiter leurs moeurs dépravées.

2. Quant à la contradiction qu'Adimantus a voulu faire ressortir à l'occasion du passage suivant de l'Apôtre, il a pu voir qu'elle ne repose sur aucun fondement. Cela suffit cependant pour prouver une fois de plus que ce qu'il se propose, ce n'est pas de comprendre l'Écriture, mais de la trouver en défaut. En effet, n'est-ce pas lui que nous entendons citer ces paroles de saint Paul : « Un homme est-il appelé à la foi après avoir été circoncis? Qu'il n'affecte point de paraître incirconcis. Est-il appelé n'étant point circoncis? Qu'il ne se fasse point circoncire, car il n'importe nullement d'être circoncis ou de ne pas l'être; le tout est d'observer les commandements de Dieu (2) ». Pouvaient-ils dire plus clairement que chacun peut rester dans l'état où il était au moment de sa vocation? Quand furent réalisés les événements dont ces observances n'étaient que la figure, on vit clairement que ce n'était pas dans ces ombres que l'on devait placer son espérance, mais dans la réalité elle-même qu'elles annonçaient, c'est-à-dire dans le Christ et dans l'Église. En elles-mêmes, ces observances étaient vaines; cependant l'Apôtre nous défend de les mépriser comme nuisibles ou superflues. Si un Juif se convertissait à la foi de Jésus-Christ, par ménagement pour ses coreligionnaires, on ne lui défendait pas de conserver ces vaines observances, mais on lui interdisait d'y placer l'espérance de son salut; en effet, le salut découle non pas des signes eux-mêmes, mais des

1. Matt. XXIII, 2, 3. — 2. I Cor. VII, 18, 19.

choses signifiées. Dès lors « le prépuce n'est rien, la circoncision n'est rien, le tout est d'observer les commandements de Dieu (1) ». Ou bien encore : « Plût à Dieu que ceux qui vous troublent fussent retranchés (2) » ; non pas, quoi qu'en disent les Manichéens, qu'aux yeux de l'Apôtre la circoncision soit contraire à l'Évangile : ce qui lui est contraire, ce serait de quitter la réalité pour s'attacher à une ombre vaine. Et pourtant, c'est là l'erreur de ceux qui imposaient aux Gentils convertis à la foi, le joug de la circoncision comme condition nécessaire au salut; ils oubliaient que ce n'est pas l'ombre que l'on doit figurer sur le corps, mais la réalité que l'on doit graver dans le cœur.

3. Quant à ces paroles : « Vous observez les jours, le sabbat et les solennités; je crains

que mes travaux n'aient été inutiles pour vous (3) », Adimantus ne les a pas citées textuellement. En effet, il n'est pas question du sabbat dans le texte que voici : « Vous observez les jours, les années et les temps; je crains donc que je ne me sois en vain fatigué pour vous ». Pense-t-il que l'Apôtre ait aussi parlé du sabbat? Est-ce que nous aussi nous ne blâmons pas ces observances, tandis que nous attachons de l'importance à ce qui y est signifié ? Eux au contraire observaient tout cela servilement, sans comprendre ce qui pouvait y être signifié et annoncé. C'est là le reproche que leur adresse l'Apôtre, quand il ose leur dire qu'ils servent la créature plutôt que le Créateur (3). Nous célébrons solennellement le Dimanche, le jour de Pâques et les autres fêtes chrétiennes. Mais comme nous en comprenons l'esprit, on doit dire que nous observons non pas les temps, mais ce que ces époques nous rappellent. A en croire les Manichéens, ils n'observent aucun jour ni aucune époque. Puis, quand on les met en demeure d'exposer leur doctrine, ils s'escriment à prouver que ce ne sont pas les temps qu'ils observent, mais les événements dont ils sont les signes extérieurs. Nous avons montré ailleurs que ces événements ne sont que rêves et pures imaginations, mais je voudrais en ce moment leur arracher l'aveu que ces jours de fête peuvent être célébrés sans blesser aucunement les droits de la raison. J'en conclus que la circoncision de la chair a très-bien pu être imposée aux esclaves sans l'être aucunement

1. Gal. V, 12. — 2. Id. IV, 10, 11. — 3. Rom. I, 25.

aux enfants de la liberté. Répudions donc avec l'Apôtre la circoncision charnelle, et avec lui aussi approuvons la circoncision spirituelle en observant le repos du dimanche, ce n'est pas le temps que nous observons, mais le signe temporel de cet éternel repos vers lequel nous fixons nos regards attentifs. Avec l'Apôtre, nous abhorrons l'observation des temps, mais nous savons les interpréter spirituellement. Entre les deux Testaments, nous établissons une différence bien prononcée, car à nos yeux l'Ancien énonce des obligations d'esclaves, tandis que le Nouveau est plein de la gloire réservée aux enfants libres ; dans l'Ancien nous lisons la prophétie des biens qui nous attendent, le Nouveau nous en met en possession. Voici l'interprétation du sabbat telle que l'Apôtre la donne aux Hébreux : « Le sabbat reste donc au peuple de Dieu (1) ». Au sujet d'Abraham, voici ce qu'il dit de la circoncision : « Il a reçu la circoncision comme signe de la justice de la foi (2) ». J'embrasse donc, sans aucune hésitation, l'interprétation spirituelle de l'Apôtre, et dans la liberté dont je jouis, je méprise l'observation charnelle de la servitude; du reste, j'adore profondément incliné le Seigneur Dieu, auteur des deux Testaments ; au vieil homme qui prenait la fuite, il a inspiré la crainte en s'imposant à lui comme souverain maître; à l'homme nouveau qui revenait, il a inspiré l'amour en se révélant à lui comme un père.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVII. DE L'AMOUR DES ENNEMIS.**

1. Nous lisons dans l'Exode : « Si vous entendez ma voix et si vous accomplissez ce que je vous commande, je serai l'ennemi de vos ennemis, et j'affligerai ceux qui vous affligent. Mon ange marchera devant vous, il vous fera entrer dans la terre des Amorrhéens, des Phéréseens, des Chananéens, des Jébuséens et des Gergézéens, et vous les exterminerez. Vous n'adorerez point leurs dieux et vous n'imiterez point leurs oeuvres ; au contraire, vous les détruirez et vous éteindrez leur mémoire (3) ». A ce passage de l'Ancien Testament, Adimantus oppose ces paroles du Sauveur : « Et moi je vous dis: Aimez vos ennemis,

bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux

1. Héb. IV, 9. — 2. Rom. IV, 11. — 3. Exod. XXIII, 22-24.

104

qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent (1)». Il semble d'abord que le besoin qu'il a de relever partout des contradictions était grandement satisfait par cette autorisation donnée aux Juifs de tuer leurs ennemis. En effet, le Seigneur n'a pas craint d'imposer aux hommes l'obligation d'aimer leurs ennemis; on comprend en effet, et des exemples ont prouvé que la patience et la charité deviennent souvent pour des ennemis une cause de réconciliation et de salut. Comment donc ces autres paroles : « Vous n'adorerez pas leurs dieux et vous n'imiterez pas leurs oeuvres, au contraire, vous les détruirez et vous anéantirez leur souvenir », ont-elles pu paraître un principe, en vertu duquel les Manichéens prescrivent d'aimer les dieux des nations ? Voulant être conséquents avec eux-mêmes, ils s'appuient sur ces paroles du Sauveur : « Vous aimerez vos ennemis », pour conclure qu'on doit aimer non-seulement les hommes, mais les démons eux-mêmes et leurs statues de pierre ou de marbre. Devant une telle extravagance, on se détourne avec horreur. Dira-t-on que ce ne sont pas là les principes Manichéens ? Alors comment caractériser l'erreur d'Adimantus qui, pour faire ressortir une contradiction nouvelle, insiste sur l'ordre donné par l'Ancien Testament de détruire les superstitions des païens, tandis que le Nouveau Testament ordonne d'aimer ses ennemis ? Entre ces deux préceptes il voit une énorme opposition.

2. Quant à nous, cet ordre donné au peuple dans les livres anciens de tuer leurs ennemis, ne nous paraît nullement contraire au précepte évangélique qui nous commande d'aimer nos ennemis. En effet, cette destruction charnelle de ses ennemis convenait à un peuple qui ne connaissait, dit l'Apôtre, que le sens littéral de la loi (2). Cependant, parmi ce peuple, il y avait quelques hommes saints et spirituels, comme Moïse et les prophètes; comment pouvaient-ils aimer ceux dont ils versaient le sang ? c'est ce que ne peuvent s'expliquer ni les ignorants ni les impies qui se plaisent dans leur aveuglement. Puisque les raisonnements les trouvent insensibles, faisons briller à leurs yeux le glaive redoutable de l'autorité. Or, voici ce que dit l'Apôtre : « Pour moi, étant à la vérité absent de corps, mais « présent en esprit, j'ai déjà prononcé ce jugement

1. Matt. V, 44. — 2. Gal. III, 24.

comme si j'étais présent : vous et mon esprit étant assemblés au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, j'ai déclaré que celui qui est coupable de ce crime, sera, par la puissance de Notre-Seigneur Jésus, livré à Satan, afin que sa chair meure et que son âme soit sauvée au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ (1) ». Or, cette destruction qu'ils exagèrent à plaisir et qu'ils entourent de leurs déclamations jalouses, qu'est-elle autre chose que la mort de la chair ? En formulant dans quel esprit cette mort se produit, l'Apôtre a suffisamment déclaré que la vengeance exercée contre un ennemi n'est pas nécessairement en opposition avec la charité. Et cependant rien n'empêche d'interpréter dans un autre sens cette mort de la chair et de n'y voir que celle qui est le fruit de la pénitence. Quant aux Manichéens, ils lisent avec délices les écritures apocryphes, et vont jusqu'à soutenir qu'elles sont d'une pureté parfaite dans le passage même où il est dit que l'apôtre saint Thomas, se sentant frappé par une main imprudente, maudit l'auteur involontaire de cet outrage, et que cette malédiction fut aussitôt suivie de son effet. Car à peine le malheureux, qui était un domestique de table, fut-il sorti pour aller puiser de l'eau à la fontaine, qu'il fut saisi et déchiré par un lion ; et, comme pour frapper les convives d'une terreur plus grande encore, un chien s'empara de la main du maudit et l'emporta dans la salle où l'Apôtre prenait son repas. Plusieurs des convives ne pouvaient encore se rendre compte de cet enchaînement merveilleux; l'apôtre le leur expliqua, et ce ne fut plus pour lui qu'un concert unanime de respect et d'admiration; et ce fut là ce qui inspira à quelqu'un la pensée d'écrire un évangile. Si on voulait retourner contre les Manichéens leurs



dents si habiles, comme on attaquerait ce récit ! Sur ce point je n'ai pas à vous apprendre avec quelle intention la malédiction fut lancée; du moins je tiens à montrer que cette vengeance eut pour principe la charité. En effet, nous lisons un peu plus loin que l'apôtre versa d'abondantes prières en faveur du malheureux frappé dans sa vie temporelle, et demanda à Dieu de l'épargner au jour du jugement. Si donc, sous le règne du Nouveau Testament qui est avant tout l'hymne de l'amour, des hommes charnels

1. I Cor. V, 3-5.

105

se sentirent saisis de crainte, sous le coup de ces vengeances divines et miraculeuses, combien plus ce sentiment devait-il faire de victimes sous l'Ancien Testament qui était par-dessus tout une loi de crainte. La crainte et l'amour, tel est en effet, dans toute sa concision, la différence qui sépare les deux Testaments; la crainte était le partage de l'homme ancien, l'amour est le privilège de l'homme nouveau; et cependant l'un et l'autre sont l'œuvre d'un Dieu infiniment miséricordieux. Sous la loi judaïque il n'est rien dit du but que l'on se proposait dans la vengeance, parce que les hommes spirituels y étaient très-rares et que le peuple avait besoin d'être dompté par la crainte et par un régime sévère. En voyant qu'on livrait entre leurs mains pour les mettre à mort leurs ennemis, les impies et les adorateurs des idoles, ne devaient-ils pas redouter pour eux-mêmes d'être livrés également aux mains de leurs ennemis, s'il leur arrivait de mépriser les ordres du vrai Dieu et d'embrasser le culte des idoles et les impiétés païennes ? Et en réalité le même péché fut suivi du même châtement. Mais tandis que cette vengeance temporelle n'inspire que la terreur aux esprits faibles, elle est pour les intelligences éclairées une profonde et lumineuse révélation qui leur épargne souvent les supplices mille fois plus horribles de l'éternité. En effet, ce qui effraie le plus les hommes charnels, ce sont les vengeances de cette vie, et non les horreurs des châtements futurs.

3. La charité peut donc s'allier à la vengeance. Nous en voyons la preuve dans un père qui inflige une répression sévère à son fils, quand il le voit s'abandonner à des penchants coupables; plus il l'aime, plus il sent le besoin de le corriger, surtout quand la correction lui laisse espérer des résultats. Mais en voulant le corriger il se garde bien de le tuer : car pour beaucoup la vie présente est du plus haut prix, et souvent même c'est d'elle seule qu'ils attendent la récompense de l'éducation qu'ils veulent donner à leurs enfants. Quant aux parents sages et fidèles qui attendent une autre vie meilleure, ils ne tuent pas non plus leurs enfants en voulant les châtier, parce qu'ils sont persuadés qu'ils peuvent les corriger dans cette vie mais Dieu, qui connaît ce qui convient à chacun, se venge en frappant de mort soit par lui-même, soit par les causes secondes; et si c'est la haine qui l'inspire, il ne les hait pas parce qu'ils sont hommes, mais parce qu'ils sont pécheurs. En effet, dans l'Ancien Testament nous lisons ces paroles adressées à Dieu : « Et vous ne laissez rien de ce que vous avez fait (1) » ; au contraire, il dispose tout avec justice et modération soit par des châtements, soit par des récompenses. Écoutons encore ces paroles que l'Apôtre adresse aux premiers chrétiens: « Que l'homme s'éprouve lui-même et qu'il mange ainsi de ce pain et qu'il boive de ce calice. Car quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement du corps du Seigneur. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs dorment du sommeil de la mort. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés. Mais lorsque nous sommes jugés, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde (2) ». Quelle preuve plus évidente que Dieu châtie avec amour, non-seulement par des infirmités et des maladies, mais même par la mort temporelle, ceux qu'il ne veut pas condamner avec le monde ?

4. Que les Manichéens y réfléchissent et qu'ils comprennent comment il a pu se faire que des nations impies soient livrées pour être détruites, à un peuple, encore charnel il est vrai, mais adorateur du seul Dieu véritable; ajoutez encore qu'il pouvait y avoir parmi ce peuple des hommes spirituels qui se faisaient les exécuteurs des ordres de Dieu, sans aucune

haine de leur part. Il n'y a donc pas lieu de soutenir la moindre contradiction entre l'Ancien Testament et le précepte que nous impose le Sauveur d'aimer nos ennemis. Tout en nous ordonnant de les aimer, il s'engage lui-même à en tirer vengeance, puisqu'il se représente sous la figure d'un juge qui tout partial et coupable qu'il est, n'ayant aucune crainte de Dieu, aucun respect pour les hommes, se laisse pourtant fléchir par les instances réitérées d'une pauvre veuve qui demande justice contre son persécuteur; à la fin il l'exauce, pour se délivrer de ses prières. S'il en est ainsi dans cette parabole, à combien plus forte raison Dieu, qui est la bienveillance et la justice même, n'affirme-t-il pas qu'il vengera ses élus de la haine de leurs ennemis (3) ?

1. Sag. XI, 25. — 2. I Cor. XI, 28-32. — 3. Luc, XVIII, 2-8.

106

Je laisse maintenant aux Manichéens l'audace de s'adresser à Dieu et de lui dire: Quoi donc! vous nous ordonnez d'aimer nos ennemis et vous vous disposez à nous venger de leurs outrages? Peut-être diront-ils qu'il agira contre la volonté de ses saints en punissant et en condamnant ceux qu'ils aiment? Loin de soulever cette calomnie aveugle, qu'ils se tournent vers Dieu, qu'ils étudient les deux Testaments, et ils comprendront que les saints n'ont d'autre volonté que de ne pas se trouver à gauche parmi ceux à qui le Sauveur dira : « Allez au feu éternel qui a été préparé pour le démon et ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger (1) », et le reste. Ces misérables ne peuvent admettre que Dieu ait chargé son peuple d'exterminer ses ennemis, et ils défendent de donner un morceau de pain à un pauvre qui n'est pas ennemi, mais qui supplie. Qu'ils se rangent donc du côté de ceux, en petit nombre, qui comprennent que l'on peut se venger sans haïr. Tant que l'on n'est pas persuadé de cette vérité, on ne peut parcourir les livres des deux Testaments sans s'exposer continuellement à l'erreur et à rencontrer partout des contradictions dans les saintes Ecritures.

5. Les Apôtres n'en étaient pas encore arrivés à séparer la vengeance de la haine, quand irrités contre ceux qui leur avaient refusé l'hospitalité, ils supplièrent le Sauveur de leur permettre de demander, à l'exemple d'Elie, que le feu tombât du ciel pour consumer tous ces hommes inhospitaliers. Le Sauveur leur répondit qu'ils ne savaient donc pas de quel Esprit ils étaient les enfants ; qu'ils oubliaient qu'il était venu pour sauver, et non pour perdre (2). C'était l'ignorer en effet que de vouloir perdre ceux dont ils demandaient la destruction par le feu. Plus tard, quand ils furent remplis du Saint-Esprit, et élevés à la perfection, quand enfin ils purent aimer leurs ennemis, ils reçurent le pouvoir de punir, parce qu'alors ils pouvaient châtier sans haïr. L'apôtre saint Pierre usa de ce pouvoir, comme nous le voyons dans les Actes des Apôtres; mais les Manichéens n'acceptent pas ce livre, parce qu'il proclame trop manifestement la venue du Paraclet, c'est-à-dire du Saint-Esprit consolateur, que le Sauveur envoya aux Apôtres, après son ascension, pour les consoler des douleurs que leur causait cette séparation.

1. Matt. XXV, 41, 42. — 2. Luc, IX, 53-56.

Ceux qui ont besoin de consolateur, ne sont-ce pas ceux qui sont tristes, suivant cette parole du Sauveur: « Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés (1)? » Le divin Maître a dit également : « Les enfants de l'époux pleureront lorsque l'époux leur sera enlevé (2) ». Or, dans ce livre qui nous atteste si clairement la venue du Saint-Esprit consolateur promis par Jésus-Christ, nous voyons que deux époux subirent les effets de la sentence de Pierre et furent frappés de mort, pour avoir osé mentir au Saint-Esprit (3). Grâce à leur profond aveuglement, les Manichéens rejettent ce fait avec mépris, tandis que dans un livre apocryphe ils reçoivent avec respect le fait que nous avons cité de saint Thomas, celui aussi de la fille même de Pierre, frappée de paralysie à la prière de son père, et enfin cet autre fait non moins frappant de la fille d'un jardinier foudroyée soudain par la mort à la prière de Pierre. Et si on leur demande pourquoi ces événements, ils répondent que l'opportunité des

circonstances exigeait que l'une de ces filles fût délivrée de la paralysie et que l'autre mourût. Cependant ils n'hésitent pas à attribuer ces effets aux prières de l'apôtre. Et qui donc leur dit que la mort n'était pas un bien pour ces peuples impies sur l'histoire desquels ils déversent un sourire de mépris, quand on leur dit que c'est Dieu lui-même qui les a livrés aux mains du peuple juif ? Puisqu'ils admettent que ce n'est pas la haine, mais une bonne intention qui dirigeait les Apôtres; en vertu de quel principe supposent-ils gratuitement que c'est la haine qui inspirait les hommes spirituels qui se trouvaient dans les rangs d'Israël et qui étaient chargés d'accomplir ces ordres sévères du Tout-Puissant? Qu'ils mettent donc enfin des bornes à leur témérité et qu'ils cessent d'en imposer aux simples qui n'ont pas la liberté de lire, ou qui ne le veulent pas, ou qui ne lisent que dans une intention hostile; se plaçant ainsi dans l'impuissance réelle de trouver dans les deux Testaments la proclamation authentique et simultanée de la miséricorde et de la sévérité de Dieu. S'agit-il, en effet; de l'amour des ennemis, de la défense de rendre le mal pour le mal? Nous lisons dans l'Ancien Testament : « Seigneur mon Dieu, si j'en ai agi ainsi, si l'iniquité est dans mes mains, si j'ai rendu le mal pour

1. Matt. V, 5. — 2. Id. IX, 15. — 3. Id. V, 1-10.

107

le mal, c'est en toute justice que je tomberai sans force sous les coups de mes ennemis (1) ». Pour tenir un semblable langage ne faut-il pas savoir que si nous voulons plaire à Dieu, nous ne devons pas rendre le mal pour le mal? Toutefois il n'appartient qu'aux hommes parfaits de ne haïr dans leurs frères que le péché et de les aimer comme hommes; de châtier non pas selon les exigences d'une sévérité cruelle, mais selon les règles d'une justice modérée; de ne punir enfin que dans la crainte que l'indulgence à l'égard du péché ne soit plus nuisible au pécheur que la rigueur même du châtiment. Et cependant même les hommes justes n'en ont agi ainsi que sous l'influence de l'autorité divine; il le fallait bien pour empêcher qu'il n'arrivât à quelqu'un de se croire autorisé à tuer qui il voudrait, voire même de le poursuivre en jugement ou de lui infliger quelque châtiment que ce fût. Or, il est des circonstances dans lesquelles l'Écriture mentionne expressément les ordres du ciel; dans d'autres, ces ordres sont seulement sous-entendus. De cette manière, le lecteur s'instruit quand les ordres sont formels, et dans le cas contraire sa discrétion est mise à l'épreuve.

6. David vit tomber entre ses mains un de ses ennemis déclarés, un persécuteur à la fois ingrat et cruel, Saül enfin, et sa destinée lui appartenait entièrement. Toutefois il aima mieux l'épargner que de verser son sang. Jusque-là, en effet, il n'avait pas reçu ordre de lui ôter la vie, il n'en avait pas reçu non plus la défense; bien plus, une parole du ciel lui avait déclaré que le sort de son ennemi était entre ses mains; et cependant il n'usa de cette souveraine puissance que pour faire grâce (2). Que l'on me dise de qui il a eu peur en refusant de tuer Saül. Il ne craignait pas Saül, puisque ce dernier était tombé en son pouvoir; il ne craignait pas Dieu, puisque c'est Dieu lui-même qui le lui avait livré. Il pouvait le mettre à mort sans aucune difficulté, sans avoir rien à craindre; pourquoi donc l'épargne-t-il, si ce n'est par amour pour son ennemi? Ainsi voilà que David, malgré son ardeur guerrière, accomplit le précepte donné par Jésus-Christ d'aimer nos ennemis. Plût à Dieu qu'il fût imité par ces novateurs qui ont remplacé ce sentiment si naturel à l'homme, la miséricorde, par je ne sais quel délire aussi

Ps. VII, 4, 5. — 2. I Rois, XXIV, 3-8, XXVI, 8-12.

cruel qu'insensé ! Les voici qui croient que c'est le pain qui pleure, ce qui est une absurdité, et en conséquence ils en refusent un morceau à ce mendiant baigné de larmes. Comme ces aveugles qui se répandent en clameurs insensées, peut-être vont-ils prétendre que David en épargnant son ennemi est meilleur que Dieu qui lui avait donné le pouvoir de l'immoler; comme si vraiment Dieu n'avait pas su à qui il accordait ce pouvoir. Il connaissait les



dispositions de son serviteur; mais voulant faire connaître aux hommes, et imiter par eux l'amour de David pour son ennemi, Dieu qui connaissait cet amour, remit en la puissance de David son plus grand ennemi, dont il voulait encore conserver la vie, parce qu'elle était utile à l'accomplissement de ses desseins. C'est ainsi que la bonté d'âme de David s'impose d'elle-même à l'admiration et à l'imitation des hommes; c'est ainsi encore que la perversité de Saül fut réservée à une fin où la justice éclata davantage, afin de faire pâlir de crainte les hommes qui marcheraient sur ses traces.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XVIII. DES BÉNÉDICTIONS TEMPORELLES.**

1. Nous lisons au Deutéronome : « Si vous écoutez la voix du Seigneur votre Dieu, vous serez béni dans votre champ, vous serez béni dans votre pré, le fruit de votre ventre, celui de votre terre et le fruit de vos bestiaux sera béni; vos troupeaux de boeufs et vos troupeaux de brebis seront bénis; à l'entrée et à la fin vous serez béni (1) ». A ce chapitre, les Manichéens opposent ce passage de l'Evangile : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il se renonce lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive. Car que sert à l'homme de gagner le monde tout entier s'il vient à perdre son âme? Ou bien, que peut obtenir l'homme en échange de son âme (2)? » Pour montrer qu'il n'y a aucune contradiction entre ces deux passages, il suffit de se rappeler ce principe universellement admis, savoir qu'à un peuple encore charnel il fallait des promesses et des récompenses temporelles, et tout cela sous un seul et même Dieu, auteur de toute créature supérieure et inférieure. Adimantus lui-même n'a pas craint de citer ces paroles du Sauveur : « Ne

1. Deut. XXVIII, 1-6. — 2. Matt. XVI, 24, 26.

108

jurez jamais, ni par le ciel, car c'est le trône de Dieu, ni par la terre, parce qu'elle est l'escabeau de ses pieds (1) ». Dans l'Ancien Testament nous retrouvons quelque chose de semblable : « Le ciel est mon trône et la terre est l'escabeau de mes pieds (2) ». Quoi d'étonnant, dès lors, que Dieu donne les biens de son trône à ceux qui le servent spirituellement? Entre l'esprit et la chair, la supériorité n'appartient-elle pas à l'esprit comme elle appartient aux choses célestes sur les choses terrestres? Toutefois nous ne disons pas qu'on ne puisse interpréter dans le sens spirituel, le champ, le pré, le fruit du ventre, le fruit de la terre et des animaux, les troupeaux de boeufs et de brebis. Mais cette interprétation ne rentre pas dans le sujet que nous traitons. D'un autre côté, quoique le Nouveau Testament ait surtout en vue l'homme nouveau dans les récompenses et l'héritage qu'il promet, il ne laisse pas cependant, s'adressant à ceux-là mêmes qui méprisent et abandonnent les biens temporels pour mieux suivre l'Evangile, de leur promettre la multiplication de ces mêmes biens dès cette vie. En effet, c'est le Sauveur lui-même qui a annoncé qu'ils recevraient au centuple dès ce monde, et la gloire éternelle dans le siècle futur (3). De même, dans l'Ancien Testament, nous lisons : « Pour l'homme fidèle, ce monde est tout entier de la richesse (4) ». C'est là ce qui inspirait à l'Apôtre cette parole triomphante : « Nous sommes comme des hommes qui n'ont rien et qui possèdent tout (5) ». Si donc à cette gloire éternelle dont les saints ont reçu la promesse, le Nouveau Testament ajoute la possession des biens passagers de ce monde, possession d'autant plus abondante que



le mépris de ces mêmes biens aura été plus profond; faut-il s'étonner que l'Ancien Testament, qui ne s'adressait qu'à un peuple charnel, ait promis des récompenses temporelles? Qu'y a-t-il là de contradictoire avec l'idée d'un seul et même Dieu, maître souverain de tous les temps et gouvernant toutes choses avec la modération et la sagesse que réclame la diversité des besoins et des siècles?

2. Je ne veux pas même laisser à nos adversaires la satisfaction de croire que le Nouveau Testament seul nous offre des leçons du mépris des choses humaines. Qu'ils entendent le

1. Matt. V, 35. — 2. Isaïe, LXVI, 1. — 3. Matt. XIX, 29. — 4. Prov. XVII, selon les Sept. — 5. II Cor. VI, 10.

Prophète foulant aux pieds cette félicité de la terre et ne cherchant d'appui que dans le Dieu tout-puissant : « Délivrez-moi, dit-il, du glaive meurtrier, et retirez-moi de la main d'une race étrangère, dont la bouche n'a prononcé que des faussetés, et dont la main ne sert qu'à l'iniquité. Leurs fils sont comme de nouvelles plantes dans la première vigueur de leur jeunesse. Leurs filles sont d'une belle figure et parées avec autant d'art que nos temples. Leurs greniers sont remplis, ils se déchargent l'un dans l'autre. Leurs brebis sont fécondes, on les voit sortir en foule de leurs étables; leurs vaches sont chargées de graisse. Dans les places de leurs villes, il n'y a ni maisons en ruine, ni danger d'irruption, ni cris de sédition. Et ils ont dit :

« Heureux le peuple qui jouit de ces avantages; (et moi je dis) heureux le peuple qui n'a que Dieu pour maître (1) ». Si donc cette félicité purement humaine sourit aux hommes impies, qu'ils n'oublient pas non plus que le véritable bonheur, le bonheur durable, est celui qui s'appuie sur Dieu seul. Bienheureux, disent-ils, le peuple qui possède tous ces avantages; aux yeux du prophète, il n'y a d'heureux que le peuple qui a Dieu seul pour maître. Mais à ce passage de l'Ancien Testament, voici que les Manichéens opposent ces paroles du Sauveur : « Quiconque rougira de moi ou de mes paroles dans cette nation adultère et pécheresse, le Fils de l'homme rougira aussi de lui quand il viendra avec toute la gloire de son Père et entouré des louanges des saints (2) ». Or, je ne vois pas comment il peut être question ici du mépris des choses temporelles. Serait-ce en ce sens que frappé de la caducité des biens de la terre, on ne voudrait pas, pour les acquérir, se mettre dans la nécessité ou de rougir de Jésus-Christ ou de craindre son courroux? Mais alors que peut-on dire à cela? Nous avouons sans hésiter que les biens de la terre sont tout autant de présents que Dieu nous a faits, quoique d'un rang bien inférieur, et que s'ils devenaient incompatibles avec le service de Dieu, on devrait non-seulement les mépriser, mais les refouler loin de soi. Nous ajoutons que, s'il s'agit de ces hommes charnels dont le coeur est tout entier à la terre, et qui n'ont pas encore le sentiment des promesses

1. Ps. CXLIII, 11-15. — 2. Marc, VIII, 38.

109

célestes, il est utile qu'ils demandent à Dieu seul ces biens temporels, plutôt que de les demander aux idoles ou aux démons.

[Haut du document](#)

1. Il est écrit dans la loi : « C'est moi qui donne les richesses à mes amis et la pauvreté à mes ennemis ». A ce passage les Manichéens opposent ces paroles du Sauveur : « Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux est à eux (1) ; malheur à vous, riches, parce que vous avez reçu votre consolation (2) ». Mais pourquoi ne pas continuer la lecture de l'Évangile? En effet, immédiatement après ces paroles « Bienheureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux est à eux », nous trouvons celles-ci : « Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils auront la terre pour héritage ». Voici donc que les amis de Dieu deviennent riches de la possession même de la terre. Au contraire, qu'ils jettent les yeux sur ce mauvais riche de l'Évangile réduit soudain à la plus extrême pauvreté et condamné à conjurer le pauvre qu'il avait précédemment dédaigné, de tremper son doigt dans une source d'eau vive et d'en laisser tomber quelque goutte sur sa langue (3). Comment dès lors ne pas comprendre par quels moyens Dieu réduit ses ennemis à la pauvreté, comment ne pas reconnaître la vérité de cette parole de la Loi : « C'est moi qui donne la richesse à mes amis et la pauvreté à mes ennemis? »

2. Quant aux richesses temporelles, j'ai montré que dès l'Ancien Testament, elles avaient été l'objet d'un mépris véritable; et pour peu qu'on se donne la peine de lire, on en trouvera un grand nombre de preuves. En voici quelques-unes : « Le juste préfère la médiocrité à toutes les richesses des pécheurs (4) ». « La loi sortie de vos lèvres est pour moi plus précieuse qu'un poids énorme d'or et d'argent (5) ». « Les jugements de Dieu sont la justice même, et ils sont pour nous plus désirables que l'or et les pierres précieuses (6) ». « Heureux celui qui a trouvé la sagesse et qui est riche en prudence; la possession de la sagesse vaut mieux que l'acquisition

1. Matt. V, 3. — 2. Luc, VI, 24. — 3. Id. XVI, 24. — 4. Ps. XXXVI, 16. — 5. Id. CXVIII, 72. — 6. Id. XVIII, 10.

de l'or et de l'argent. Elle est plus précieuse que les plus belles pierreries, et aucun mal ne lui résiste; elle est bien connue de tous ceux qui l'approchent et de ceux qui la considèrent avec attention. Les choses les plus précieuses ne sont pas dignes d'elle (1) ». « C'est pourquoi j'ai désiré l'intelligence, et elle m'a été donnée ; j'ai invoqué le Seigneur, et l'esprit de sagesse est venu en moi. Je l'ai préférée aux royaumes et aux trônes, et j'ai cru que les richesses n'étaient rien au prix de la sagesse. Je ne l'ai point comparée aux pierres précieuses, parce que tout l'or, au prix d'elle, n'est qu'un peu de sable; et l'argent, devant elle, sera considéré comme de la boue (2) ». Si les Manichéens lisaient ces passages, ou les lisaient sans impiété, ils comprendraient que dans les deux Testaments tout est dans une harmonie parfaite, ce qu'il faut désirer, comme ce qu'il faut fuir, ce qu'il faut acquérir ou ce qu'il faut rejeter.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XX. RÉCOMPENSES TEMPORELLES.**

1. Nous lisons dans le Lévitique : « Si vous marchez selon ma loi, si vous observez mes préceptes, je vous donnerai la pluie en son temps ; la terre aura ses produits et les arbres leurs fruits ; les vendanges succéderont aux moissons et les semailles aux vendanges ; et vous serez rassasiés et vous habiterez dans votre terre sans aucune crainte; vous dormirez, et il n'y aura personne pour vous effrayer. J'éloignerai de votre terre les bêtes sauvages, vous poursuivrez vos ennemis et ils tomberont sous vos coups. Cinq d'entre vous en poursuivront

cent, et cent d'entre vous en poursuivront dix mille, et vos ennemis tomberont en foule devant vous. Je viendrai, je vous bénirai, je vous multiplierai et je réglerai votre sort. Vous mangerez les fruits que vous aviez en réserve et vous rejetterez les vieux en présence des nouveaux (3) ». Je pense que personne ne nous demandera de montrer que ces promesses étaient simplement appropriées à l'ancien peuple. J'ai déjà traité longuement cette matière ; ne pas s'en contenter ce serait faire preuve de peu d'intelligence. Cependant les Manichéens ne laissent pas d'opposer à ce passage ces paroles du

1. Prov. III, 13-15. — 2. Sag. VII, 7-9. — 3. Lévit. XXVI, 3-10.

110

Sauveur : « Ne portez dans vos bourses ni or, ni argent, ni monnaie ; dans le voyage vous n'avez besoin ni de besace, ni de deux tuniques, ni de chaussures, ni de bâton ; car l'ouvrier est digne d'obtenir sa récompense (1) ». Or, qu'y a-t-il d'étonnant que ces conseils aient été donnés à des Evangélistes ? Etait-ce à ce ministère que le peuple juif était appelé ? Toutefois c'est encore au sens spirituel que l'on doit s'attacher, car autrement, aux yeux des impies le Sauveur ne paraîtrait-il pas avoir contredit ses propres enseignements, lui qui se faisait accompagner de l'argent nécessaire aux provisions du voyage (2) ? Mais les Manichéens ne vont-ils pas répondre que c'est un péché d'avoir de l'argent dans sa ceinture, mais non dans sa bourse ? Or, nous disons qu'il n'y avait pas là un précepte formel, mais un simple conseil donné aux Apôtres. La preuve en est que saint Paul travaillait de ses propres mains pour subvenir à sa subsistance, et cela, comme il le dit lui-même, pour ne point abuser de la puissance que le Sauveur avait donnée aux Evangélistes (3). Ce que le Sauveur a permis, on est libre de ne pas le faire ; tandis qu'on ne peut omettre, sans péché, ce qui a été commandé.

2. Ils allèguent encore le fait de ce riche à qui Dieu avait dit : « Insensé, cette nuit je te redemanderai ton âme ; quant aux trésors que tu as amassés, à qui retourneront-ils (4) ? » La contradiction, disent-ils, est manifeste entre ce passage et la loi ; car ici le Seigneur se rit de cette vaine joie qui pense se reposer toujours sur des biens essentiellement passagers, et là ce même Dieu garantit au peuple d'Israël des promesses temporelles. L'Apôtre saint Paul parlant des riches du siècle devenus membres de l'Eglise, écrivait à Timothée : « Ordonnez aux riches de ce siècle de ne pas s'enfler d'orgueil et de ne point mettre leur confiance dans leurs fragiles richesses ; qu'ils n'espèrent que dans le Dieu vivant qui nous donne tout en abondance ; qu'ils fassent du bien, qu'ils soient riches en bonnes oeuvres, qu'ils donnent facilement, qu'ils fassent part de leurs biens et qu'ils s'amassent un trésor des biens à venir, afin de conquérir la vie éternelle (5) ». Après ces paroles, comment ne pas

1. Matt. X, 9, 10. — 2. Jean, XII, 6. — 3. Act. XVIII, 3 ; I Cor. IV, 12 ; I Thess. II, 9 ; II Thess. I, 8, 9. — 4. Luc, XII, 20. — 5. I Tim. VI, 17-19.

comprendre que la possession elle-même n'est pas un péché ? Le péché serait d'y attacher son cœur, de mettre là toute son espérance, de préférer ou de comparer ses biens à la vérité, à la justice, à la sagesse, à la foi, à la bonne conscience, à l'amour de Dieu et du prochain, toutes choses qui enrichissent une âme et la rendent précieuse aux yeux de Dieu. S'agit-il maintenant d'inspirer l'amour de ce Dieu qui communique à ceux qui l'aiment tous ces biens invisibles et éternels, c'est-à-dire qui se communique lui-même à eux avec toute l'abondance des biens dont il est la source ; quel moyen employer à l'égard d'une âme charnelle qui ne connaît que les affections de la chair et ne sait désirer que les biens temporels ? Tout ce que l'on peut faire à l'égard de cette âme, n'est-ce pas de lui persuader que c'est Dieu lui-même qui est pour l'homme la source de tous ces biens qu'elle aime ? Et en cela on est dans la plus rigoureuse vérité. Disons-le donc : toutes ces promesses temporelles faites au peuple juif n'avaient pas d'autre but ; ce qui avait prise sur lui, c'était surtout la crainte, mais enfin ces promesses devaient peu à peu l'habituer à l'amour. Ajoutons que ces biens temporels n'étaient qu'une figure des biens éternels, comme la victoire promise sur leurs ennemis prophétisait le

triomphe remporté par les élus sur le démon et ses anges.

3. Nos adversaires opposent aussi à l'Ancien Testament, le passage où l'Apôtre déclare que Dieu ne se complaît que dans la paix et non dans la division et la guerre (1). Mais qu'ils sachent donc que dans les Ecritures Dieu nous est représenté tel que personne ne peut lui ravir la paix dont il jouit en lui-même. D'un Dieu comme ils le prêchent, qui craignant l'attaque pour son empire, lance au loin chacun de ses membres pour y subir la guerre étrangère, sauf à les mettre dans l'impossibilité, de se délivrer, de se relever de leurs défaites et de se purifier de leurs souillures ; d'un Dieu comme celui-là, il n'en est pas question dans les Livres saints. Au contraire, s'agit-il de la nature humaine tombée dans l'abîme du péché, Dieu s'éprend d'amour pour la paix dont elle peut jouir, mais non pas jusqu'à blesser les droits de la justice, jusqu'à permettre que la paix qu'il aime soit foulée aux pieds par les pécheurs; ce qu'il veut, c'est

1. I Cor. XIV, 33.

111

qu'elle soit aimée par les combattants, embrassée par les vainqueurs, promise en figure aux âmes encore charnelles, et montrée dans sa ravissante réalité aux hommes spirituels.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXI. MAUDIT SOIT LE CRUCIFIÉ !**

Nous lisons au Deutéronome : « Maudit soit celui qui est pendu au bois (1) ». Les Manichéens ont souvent agité cette question : mais je me demande encore ce que peuvent avoir de contraire à cette maxime les paroles suivantes du Sauveur, citées par Adimantus « Si vous voulez être parfait, vendez tout ce que vous possédez, donnez-en le prix aux pauvres, portez votre croix et suivez-moi (2) ». Si le nom même de la croix n'était pas formellement désigné, je ne verrais pas qu'il y eût même de relation à établir entre ce mot du Sauveur et les paroles citées: « Maudit soit celui qui est pendu au bois »; à plus forte raison ne pourrait-on y trouver de contradiction, puisque chacun peut porter sa croix et suivre le Seigneur. Or, nous portons cette croix, par le fait même que nous suivons le Seigneur, car l'Apôtre a dit: « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses concupiscences (3) ». Par l'efficacité de cette croix nous détruisons le vieil homme, c'est-à-dire la vieille vie que nous avons reçue d'Adam et qui fut en lui l'effet d'un crime volontaire, tandis qu'en nous, elle est une conséquence de notre nature. C'est ce que l'Apôtre formule en ces termes: « Nous avons été autrefois et par nature enfants de colère, comme le reste des hommes (4) ». Si donc c'est par Adam que nous avons reçu cette vieille vie, ainsi désignée parce que nous la tenons du vieil homme, qu'y a-t-il d'absurde dans la malédiction lancée par le Seigneur contre le vieil homme que Dieu a suspendu au bois? En effet, en se faisant homme, le Sauveur avait contracté, par droit de succession, la dette de la mortalité; il est né mortel des entrailles de Marie; sa chair n'était pas souillée par le péché, mais elle portait la ressemblance du péché (5). En effet, il pouvait mourir, et la mort n'est qu'une suite du péché. De là ce mot : « Sachant que notre vieil homme a été attaché à la croix avec lui, afin que le corps du péché fût détruit (6) ».

1. Deut. XXI, 23. — 2. Matt. XIX, 21, XVI, 24. — 3. Gal. V, 24. — 4. Ephés. II, 3. — 5. Rom. VIII, 3. — 6. Id. VI,



6.

Ce n'est donc pas au Seigneur lui-même, mais à la mort, que s'applique la malédiction prononcée par David, et que le Sauveur a détruite en s'en faisant la victime. Ce qui a été suspendu au bois, c'est donc la mort elle-même que l'homme s'attira par sa criminelle condescendance pour la femme, séduite elle-même par le serpent. Voilà pourquoi Moïse, dans le désert, éleva un serpent suspendu au bois pour signifier la mort elle-même. Et parce que la foi en la croix du Seigneur nous guérit des passions qui donnent la mort, ceux qui dans le désert avaient été atteints des morsures venimeuses des serpents, obtenaient leur guérison en jetant seulement leurs regards sur le bois qui portait le serpent (1). Ce mystère a été constaté par le Sauveur lui-même dans les paroles suivantes : « Comme Moïse a élevé le serpent dans le désert, ainsi faut-il que le Fils de l'homme soit exalté (2) ». En acceptant ce genre de mort, le plus ignominieux aux yeux des hommes, c'est-à-dire la mort de la croix, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a prouvé l'immense étendue de son amour pour nous, et c'est là ce qui a fait dire à l'Apôtre : « Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, en se faisant maudit en notre place, car il est écrit : Maudit soit celui qui est suspendu au bois (3) ». Comment dès lors la liberté chrétienne, plus encore que la servitude judaïque, craindrait-elle, non-seulement aucune mort, mais aucun genre de mort?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXII. UN PROFANATEUR DU SABBAT CRUELLEMENT PUNI.**

Le livre des Nombres nous rapporte qu'un malheureux, surpris, le jour du sabbat, à ramasser du bois hors du camp, fut immédiatement lapidé sur l'ordre de Dieu (4). D'un autre côté, nous lisons dans l'Évangile que le Sauveur, un jour de sabbat, guérit un homme frappé de paralysie à la main (5). Or, cette guérison n'est pas l'œuvre de l'homme, mais celle de Dieu; et Dieu a pu opérer ce miracle sans sortir de son repos; il lui a suffi d'une parole et le prodige a été accompli. Il n'y a donc aucune relation à établir entre ce fait, et celui de l'homme surpris à recueillir du bois le jour du sabbat, et lapidé par l'ordre de Dieu. J'ai déjà souvent parlé de l'observation servile du

1. Nomb. XXI, 9. — 2. Jean, III, 14. — 3. Gal. III, 13. — 4. Nomb. XV, 35. — 5. Matt. XII, 10-13.

112

sabbat et de la mort temporelle comme châtement. Sous le règne de la charité, c'est la bonté de Dieu qui éclate, comme sous le règne de la crainte c'est la sévérité qui se manifestait. De même, avant la venue du Sauveur, parce que les mystères ne devaient être exposés aux regards de la foule que sous l'enveloppe des figures légales, aucune invitation n'était faite aux Juifs de comprendre les symboles, on se contentait de les forcer à accomplir les préceptes qui leur étaient imposés. En effet, ce n'était pas encore par l'esprit qu'ils appartenaient à Dieu, et c'était sine obéissance toute charnelle qu'ils rendaient à la loi. Je m'étonne donc que les Manichéens s'apitoient si tristement sur le sort de ce malheureux, lapidé sur l'ordre de Dieu, parce qu'il désobéissait à la loi, tandis qu'ils n'ont aucune larme à verser sur le figuier qu'une seule parole de Jésus-Christ dessécha tout à coup, quoiqu'il n'eût violé aucun précepte (1) ;

oublieraient-ils que, d'après leur système, les arbres ont une âme de même nature que les hommes?

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXIII. BÉNÉDICTIONS PROMISES A LA FAMILLE.**

Nous lisons dans les Psaumes : « Votre épouse sera comme une vigne chargée de fruits; vos enfants seront comme de jeunes plants d'oliviers autour de votre table, et vous verrez les enfants de vos enfants et vous saurez que c'est ainsi que Dieu bénit tout homme qui craint le Seigneur (1) ». Les Manichéens ne veulent pas comprendre que cette prophétie regarde l'Eglise, et ils s'obstinent à opposer à ce passage celui de l'Evangile où le Seigneur parle de ceux qui se rendent eunuques pour mériter le royaume des cieux. Mais dans le troisième chapitre, nous nous sommes étendu assez longuement sur ce qui regarde l'homme, la femme et les eunuques ou la virginité.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXIV. LA FOURMI PROPOSÉE COMME MODÈLE A L'HOMME.**

Salomon écrit : « Imiter la fourmi et admirez sa prévoyance ; depuis l'été jusqu'à

1. Matt. XXI, 19. — 2. Ps. CXXVII, 2-4.

l'hiver elle ne cesse de recueillir des provisions pour sa subsistance (1) ». Les Manichéens ne voient pas que ces paroles doivent être prises dans un sens spirituel, et en concluent que c'est pour nous un devoir de thésauriser sur la terre, et même d'entasser d'abondantes récoltes dans les greniers, comme le font certains hommes, mais sans qu'aucun précepte les y oblige. A cette sentence, Adimantus s'empresse donc d'opposer cette parole du Sauveur : « Ne vous tourmentez pas du lendemain (2) ». Ils ne comprennent pas que ces paroles n'ont pour but que de nous empêcher d'attacher notre cœur aux choses temporelles et d'éprouver des craintes trop sensibles de manquer du nécessaire, et cela afin de nous rendre aptes à servir Dieu ou à nous montrer généreux envers nos frères. En effet, si vous admettez qu'il y ait un précepte formel de ne pas conserver de pain pour le lendemain, ce précepte n'est par personne mieux observé que par ces vagabonds romains, nommés *Passifs*, qui, aussitôt rassasiés des aliments qui leur sont chaque jour distribués, donnent aussitôt ou jettent ce qui leur reste; les disciples mêmes du Sauveur étaient loin d'une aussi haute perfection, puisqu'ils portaient en voyage l'argent qui pouvait leur être nécessaire; saint Paul lui-même avait quelque chose à leur envier, puisque, malgré son mépris pour les choses de la terre, il sut si bien administrer ce qui regardait les

nécessités de la vie présente qu'il ne craint pas, au sujet des veuves, de formuler le précepte suivant : « Si un fidèle a des veuves, qu'il leur donne ce qui leur est nécessaire, afin de ne pas aggraver les charges de l'Eglise et afin qu'elle puisse suffire à l'entretien des veuves véritables (3) ». Quant à cet exemple tiré de la fourmi, de même que pendant l'été elle rassemble ce qui lui sera nécessaire pour se nourrir pendant l'hiver, de même chaque chrétien, dans les moments de paix et de tranquillité, figurés par l'été, fait une ample provision d'instructions et de grâces célestes qui lui permettront d'entretenir sa vie spirituelle quand seront venus les moments de trouble et de tribulations figurés par l'hiver. En effet, l'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi de toute parole sortie des lèvres de

1. Prov. VI, 6, 8. — 2. Matt. VI, 34. — 3. I Tim. V, 16.

113

Dieu (1). Enfin, si nos adversaires s'irritent parce qu'il est dit que la fourmi enfouit dans la terre ce qu'elle recueille, qu'ils s'irritent donc aussi contre ce trésor dont le Sauveur nous dit qu'il fut trouvé enfoui dans un champ (2).

---

[Haut du document](#)

## **CHAPITRE XXV. DE LA FÉCONDITÉ SPIRITUELLE.**

Le prophète Osée s'écrie: «Donnez-leur des entrailles stériles et un sein desséché, détruisez en elles tout principe de fécondité, de crainte qu'elles enfantent (3) ». Or, cette prophétie est évidemment une figure. En effet, l'Évangile nous parle d'un sein non charnel, quand il dit : « Des fleuves d'eau vive s'échapperont de son sein (4) ». L'Apôtre se suppose également des mamelles, dans les paroles suivantes : « Je vous ai donné du lait à boire, et non de la nourriture à manger (5)». Et ailleurs : « Je me suis fait le plus petit d'entre vous, je suis devenu comme une nourrice qui alimente ses enfants (6) ». Quant aux Galates, qui se laissaient aller aux inclinations de la chair, il les enfante de nouveau jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en eux (7). C'est donc à tort qu'Adimantus prétend trouver une contradiction entre ce passage du Prophète et ces paroles de l'Évangile : « A la résurrection des morts ils ne se marieront pas, ils n'épouseront point de femmes, ils ne mourront pas, mais ils seront comme les anges de Dieu (8) ». Tel est aussi l'état promis aux eunuques par le prophète Isaïe : « Ils occuperont une place supérieure à celle des fils et des filles, et je leur donnerai un nom éternel (9) ». C'est donc à tort qu'ils assurent que l'Évangile seul renferme pour les saints la promesse d'une telle récompense. C'est à tort surtout que dans ces expressions : Les entrailles stériles, le sein desséché, la fécondité éteinte, ils voient le châtement de ceux dont parle l'Apôtre: « De même que Jammès et Jambrés ont résisté à Moïse, de même la vérité rencontre pour ennemis ces hommes corrompus par l'esprit et réprouvés selon la foi : mais leurs efforts resteront stériles; leur folie sera clairement révélée aux yeux de tous, comme l'a été celle de ces premiers coupables (10)». Puisqu'ils ne doivent pas se propager plus loin, leurs

1. Deut. VIII, 3; Matt. IV, 4. — 2. Matt. XIII, 44. — 3. Osée, IX, 14. — 4. Jean, VII, 38. — 5. I Cor. III, 2. — 6. I Thess. II, 7. — 7. Gal. IV, 19. — 8. Matt. XXII, 30. — 9. Isaïe, LVI, 5. — 10. II Tim. III, 8, 9.

entrailles seront donc stériles, leur sein desséché et leur fécondité éteinte. Telle est l'image de

nos adversaires, qu'ils s'y contemplent à loisir.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXVI. SI DIEU EST AUTEUR DU MAL.**

Nous lisons dans Amos : « S'il peut se faire que deux hommes voyagent de compagnie sans se connaître et que le lion retourne sans sa proie vers son lionceau; si un oiseau tombe sur la terre dans le filet, sans qu'il lui ait été tendu par l'oiseleur; si on tend un piège sans motif et pour ne rien prendre ; si on sonne de la trompette dans une ville sans que le peuple soit dans l'épouvante, il pourra aussi arriver quelque mal dans la ville sans qu'il vienne du Seigneur (1) ». Or, le mal dont il s'agit dans ce passage, ce n'est pas le péché, mais un châtement quelconque. En effet, le mal peut se diviser en deux espèces : celui dont l'homme est l'auteur et celui dont il est la victime ; celui dont il est l'auteur, c'est le péché; celui dont il est victime, c'est le châtement. Or, c'est de cette seconde espèce, c'est-à-dire du châtement, que parle le Prophète. Car tel est l'ordre établi par la divine Providence, souveraine arbitre de toutes choses : l'Homme peut faire le mal comme il le veut, sauf à subir le châtement qu'il ne veut pas. Dès lors, en accusant le Prophète, les Manichéens ne prouvent-ils pas qu'ils n'ont pas lu ces paroles de l'Évangile: « Deux passereaux ne se vendent-ils pas un denier, et cependant l'un d'eux ne tombe jamais à terre sans la volonté de votre Père (2) ? » Le mal que Dieu fait n'est donc pas un mal pour Dieu lui-même, mais pour ceux qu'il punit. D'où il suit qu'à proprement parler, Dieu ne fait que le bien, parce que tout ce qui est juste est bien, et que les châtements infligés par Dieu sont toujours justes. Que sert-il donc à Adimantus d'objecter ces paroles du Sauveur : « L'arbre bon porte de bons fruits et le mauvais arbre ne porte que de mauvais fruits (3) ? » L'enfer est assurément un grand mal pour le réprouvé; et cependant la justice de Dieu est bonne, elle est le fruit d'un bon arbre. Il est donc vrai de dire que Dieu amasse sur la tête des méchants, à cause de leurs péchés, un trésor de colère pour le jour des révélations et du juste jugement de Dieu, qui

1. Amos. III, 3-6. — 2. Matt. X, 29. — 3. Id. VII, 17.

114

rendra à chacun selon ses oeuvres (1). Du reste, la parabole de ces deux arbres est évidemment la figure de deux hommes, du juste et du pécheur, et en effet, à moins de changer sa propre volonté, personne ne peut faire le bien. Quant à la mesure de ce que nous pouvons, le Sauveur la détermine dans ces autres paroles : « Ou rendez l'arbre bon, et par là même son fruit, ou rendez l'arbre mauvais, et ses fruits le seront aussi ». Ces paroles s'adressaient à ceux qui se flattaient de faire de leurs paroles autant d'actes bons, quand ils étaient eux-mêmes mauvais, c'est-à-dire qu'étant de mauvais arbres ils se flattaient de porter de bons fruits. Le Sauveur ajoute : « Hypocrites, comment pouvez-vous parler en bien, puisque vous êtes mauvais vous-mêmes (2)? » Un mauvais arbre ne peut donc porter de bons fruits; mais de mauvais qu'il était il peut devenir bon et porter de bons fruits. Écoutons l'Apôtre : « Autrefois vous n'étiez que ténèbres ; maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur ». En d'autres termes: vous avez été autrefois des arbres mauvais, et dès lors vous ne pouviez pas porter de bons fruits; maintenant « vous êtes lumière dans le Seigneur », c'est-à-dire que vous êtes



devenus des arbres bons et que vous donnez de bons fruits. C'est ce qu'il indique par les paroles suivantes : « Marchez comme des enfants de lumière ; car le fruit de la lumière, c'est d'accomplir toute justice et toute vérité ; approuvant tout ce qui peut plaire à Dieu (3) ». Si Adimantus n'était pas animé de la plus entière malveillance, il comprendrait par l'Évangile lui-même dans quel sens on peut dire que Dieu fait le mal. En effet, nous y lisons ce qu'il y a lu lui-même : « Tout arbre qui ne porte pas « de bons fruits sera coupé et jeté au feu (4) ». Le mal, que Dieu fait, c'est-à-dire les châtements qu'il inflige aux pécheurs, c'est de jeter l'arbre au feu, l'arbre qui, persévérant dans sa malice, ne veut pas devenir bon. Ce mal n'est donc que pour l'arbre lui-même. Or, comme je l'ai dit, Dieu ne produit pas de fruits mauvais, puisque le fruit de la justice c'est de punir le péché.

[Haut du document](#)

---

## **CHAPITRE XXVII. CONTINUATION DU MÊME SUJET.**

Nous lisons, dans Isaïe : « Je suis le Seigneur

1. Rom. II, 5, 6. — 2. Matt. XII, 33, 31. — 3. Ephes. V, 8-10. — 4. Matt. VII, 19.

Dieu qui donne la paix et s'établis les maux (1) ». Ce texte s'explique par les mêmes règles que le précédent. Ce qui choque Adimantus, ce n'est pas que Dieu dise: Je donne la paix, mais c'est qu'il dise : J'établis les maux. L'Apôtre, dans un seul passage, a traité largement cette double question : « Vous reconnaissez donc la bonté et la sévérité de Dieu; sa sévérité à l'égard de ceux qui ont tombés; sa bonté à votre égard si vous persévérez dans le bien ; autrement vous périrez vous-même, tandis que si les autres renoncent à leur iniquité, ils seront consolidés. En effet, Dieu peut de nouveau les enter dans le bien (2) ». Ces paroles nous révèlent d'abord la bonté de Dieu, de laquelle Isaïe a dit : Je suis le Dieu qui établis la paix ; et ensuite sa sévérité J'établis les maux. Il affirme aussi qu'il dépend de notre volonté de mériter d'attirer sur nous ou cette bonté ou cette sévérité. Ce passage d'Isaïe, quoi qu'en dise Adimantus, ou plutôt malgré ses désirs, n'offre donc aucune contradiction avec ces paroles du Sauveur : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les enfants de Dieu (3) ». Il a dû lui-même savoir qu'Isaïe regardait les enfants de Dieu comme amis de la paix, puisque c'est par son organe que le Seigneur a dit : « C'est moi qui donne la paix » ; mais comme il a voulu se tromper sur l'autre partie, du texte, il s'est lui-même jeté dans le plus profond aveuglement. C'est absolument comme si un autre aveugle voulant montrer la bonté de l'Ancien Testament, alléguait ces paroles : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie (4) ». Et pour prouver que le Nouveau Testament est mauvais, il alléguerait ce passage : « Allez au feu éternel, qui a été préparé au démon et à ses anges (5) ». — Est-ce que tombant lui-même dans la fosse il n'y précipiterait pas du même coup tous ceux qui marcheraient sur ses traces, tous ceux qui ignorent les saintes Écritures et se trouvent bien de cet aveuglement? Il suffit donc de lire avec un oeil droit et chrétien pour trouver dans le Nouveau Testament ce qu'ils reprochent à l'Ancien, et dans l'Ancien ce qu'ils approuvent dans le Nouveau.

1. Isaïe, XLV, 7. — 2. Rom. XI, 22, 23. — 3. Matt. V, 9. — 4. Ezéch. XXIII, 11. — 5. Matt. XXV, 41.

[Haut du document](#)

## **CHAPITRE XXVIII. DIEU PEUT-IL ÊTRE VU EN LUI-MÊME.**

1. Nous lisons dans Isaïe : « Pendant l'année dans laquelle mourut Ozias, je vis le Seigneur assis sur un trône très-élevé; toute la demeure était remplie de sa gloire; autour de lui se tenaient des Séraphins portant chacun six ailes ; deux d'entre elles leur servaient à voiler leur visage et deux autres couvraient leurs pieds (1) ». A ce texte, Adimantus oppose ces paroles de l'Apôtre : « Au Roi invisible des siècles bonheur et louange dans la suite des siècles (2) ». Il s'agit ici de savoir quelle est la pensée de notre adversaire; ou bien croit-il que le Prophète oublie de parler des deux autres ailes dont les Séraphins se servaient pour voler, en répétant : « Saint, Saint; Saint le Dieu des armées? » ou bien pense-t-il que tout n'est pas exprimé dans les paroles de l'Apôtre? Voici ces paroles : « Au Roi invisible, incorruptible des siècles, à Dieu seul, honneur et gloire dans les siècles des siècles ». A-t-il craint que le souvenir de la Trinité ne rappelât au lecteur la pensée du Prophète, et ne lui donnât occasion de soupçonner là quelque grand mystère inconnu? En effet, c'est trois fois qu'il est dit : « Saint, Saint, Saint le Seigneur Dieu des armées ». D'un autre côté, peut-être que le texte de l'Apôtre lui paraît exprimer formellement l'incorruptibilité de Dieu. Alors je lui ferais la réponse que je fais à tous les siens Quelle atteinte pouvait donc porter à un Dieu incorruptible cette nation des ténèbres, lors même qu'il aurait refusé de combattre contre elle? Admettra-t-on qu'il avait lu des exemplaires interpolés, ou que le texte attribué à Adimantus et que nous avons lu nous-même était également interpolé ? Dans ce cas, nous n'avons pas à discuter plus longtemps sur un point aussi douteux. Qu'il nous suffise de savoir pourquoi le Prophète a pu dire qu'il avait vu le Seigneur assis sur un trône très-élevé, tandis que l'Apôtre affirme l'invisibilité de Dieu. Je demande aux Manichéens si les choses invisibles peuvent être vues. S'ils répondent affirmativement, qu'ils me disent pourquoi ils accusent le Prophète d'avoir dit qu'il avait vu le Dieu invisible. Si leur réponse est négative, qu'ils ne ménagent alors aucune accusation contre un apôtre qui a osé dire: « Les choses

1. Isaïe, VI, 1, 2. — 2. I Tim. I, 17.

invisibles de Dieu ont été, depuis la création du monde, rendues visibles par les choses créées (1)». Ne l'entendez-vous pas se servir successivement du mot invisible (2), pour désigner des choses dont il dit ensuite qu'elles ont été vues? Comment ne pas convenir qu'ils sont obligés d'avouer que ce qui est invisible pour les yeux du corps, est visible pour l'esprit? Si donc le Prophète a vu Dieu, qui est invisible corporellement, ce n'est pas par les yeux de son corps, mais uniquement par son intelligence.

2. En effet, nous trouvons dans les Ecritures différentes espèces de visions. L'une, par les yeux du corps; et c'est ainsi qu'Abraham vit les trois mystérieux personnages sous le chêne de Mambré (3); Moïse, le feu du buisson ; les disciples, le Seigneur transfiguré sur la montagne entre Moïse et Elie, et autres faits semblables. Un autre genre de vision consiste à s'imaginer ce que nous sentons par notre corps; en effet, que Dieu vienne à élever notre nature au-dessus d'elle-même, aussitôt il se fait en nous de nombreuses révélations, sans que les yeux, les oreilles ou un autre sens charnel y ait aucune part. C'est de cette manière que saint Pierre aperçut la nappe qui lui parut échappée du ciel avec des animaux de différentes espèces (4). Tel fut aussi le genre de vision qu'eut Isaïe dans les circonstances dont nous parlons. En effet, il est certain que Dieu n'est pas environné d'une forme corporelle ; mais de même que

nous employons très-souvent à son égard un langage figuré, de même nous nous faisons de lui beaucoup de représentations qui ne sont que des figures. Une troisième espèce de vision est tout intellectuelle, et consiste dans la représentation même de la vérité et de la sagesse. Sans cette dernière espèce, les deux premières n'ont aucune utilité et souvent même elles induisent en erreur. En effet, supposé que par l'action de Dieu, nous obtenions la compréhension de ce qui frappe nos sens ou notre imagination, si aux deux premiers genres de vision vient s'adjoindre le troisième, la révélation se trouve parvenue à toute sa perfection. Or, c'est à ce troisième genre de vision que je faisais allusion en citant ces paroles de l'Apôtre : « Les choses invisibles de Dieu sont devenues visibles intellectuellement depuis la création du monde, par tout ce qui a été fait ». On voit

1. Rom. I, 20. — 2. Gen. XVIII, 1. — 3. Act. XI.

116

Dieu de cette manière quand, par l'action d'une foi vive et d'une connaissance de Dieu suffisante, le cœur s'est purifié et orné des plus belles vertus. A quoi a-t-il servi au roi Balthazar d'apercevoir une main traçant sous ses yeux des caractères sur la muraille? Comme à cette vue physique il ne put joindre la vue intellectuelle, il lui fallut chercher à voir ce que pourtant il voyait. Au contraire, Daniel, doué de cette perspicacité lumineuse qui donne le sens des choses, vit des yeux de son esprit ce qu'il voyait déjà par les yeux du corps (1). Quant au roi Nabuchodonosor, c'est par l'imagination qu'il eut la vue de son fameux songe. Mais comme il n'avait pas à un assez haut degré le regard de l'entendement pour mieux voir ce qu'il voyait, ou plutôt pour le comprendre, il eut besoin d'invoquer l'assistance d'un devin, et ce devin fut encore Daniel. Ce dernier, il est vrai, lui demanda de raconter le songe, mais ce n'était que pour lui rendre la foi plus facile. Or, sous l'action révélatrice du Saint-Esprit, Daniel eut de ce songe une double vision, d'abord celle de l'imagination, et ensuite celle de l'intelligence ou de la compréhension (2). En effet, tout prophète du Dieu suprême et véritable doit avoir la vision intellectuelle plus encore que celle du corps ou de l'imagination. Toutefois, les Ecritures se contentent de nous dire comment les choses ont été vues et non comment elles ont été entendues ;

1. Dan. V. — 2. Id. II.

de cette manière le lecteur peut se livrer à tout le labeur de la vision intellectuelle, la seule qui soit vraiment utile. Mais bien souvent aussi c'est d'après les passages qui nous sont reproduits dans toute leur évidence, que nous pouvons interpréter ceux qui ont été écrits dans le sens figuré ou prophétique. En effet, les démonstrations figurées tiennent à la fois de ces deux genres de vision, celle du corps et celle de l'intelligence. Celle de l'intelligence n'est autre chose que la révélation simple et formelle de choses comprises et certaines. Disons cependant que tout cela dépend, avant tout, de l'action merveilleuse et ineffable du Saint-Esprit, qui distribue ses dons avec une sagesse souveraine et incorruptible. Combien donc sont à plaindre ces malheureux Manichéens qui condamnent le Prophète d'avoir dit qu'il a vu Dieu, en lui opposant le passage où l'Apôtre déclare que Dieu est invisible ! Si quelqu'un venait leur objecter ces paroles du Sauveur : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu », comment pourraient-ils soutenir encore que Dieu est invisible ? Ce qu'ils se proposent, c'est de jeter les faibles et les ignorants dans l'erreur; ils savent fort bien dans quel sens il est dit de Dieu qu'il est invisible, mais ils veulent paraître l'ignorer. Tant est profonde la perversité de certains esprits, qui en voulant tromper les hommes, se laissent tomber eux-mêmes dans l'erreur la plus profonde !

*Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.*